

**HAÏTI – UNION EUROPEENNE
PARTENARIAT ACP**

Annual Report 2002

INDEX

1 - Résumé.....	1
2 - Agenda politique du pays partenaire	3
3 - Bilan de la situation politique, économique et sociale.....	3
3.1. La situation politique.....	3
3.2. Performance économique.....	6
3.3. Evolution de la situation sociale.....	7
3.4. Intégration régionale	8
4 - Examen de la coopération passée et actuelle	8
4.1. - 7^{ème} FED.....	8
4.2. - 8^{ème} FED.....	9
4.2.1. Secteur de concentration N°1 : Agriculture, Développement Rural et Sécurité Alimentaire	10
4.2.2. Secteur de concentration N° 2 : Infrastructures	12
4.2.3. Domaine de Concentration N° 3 : Gouvernance.....	13
4.2.4. Domaines hors concentration.....	15
4.2.5. Reliquat du 8 ^{ème} FED réorienté.....	17
4.3. - 9^{ème} FED - DOMAINE DE CONCENTRATION N° 1 - EDUCATION..	18
4.4. - AUTRES INSTRUMENTS.....	18
4.4.1. Banque Européenne d'investissement	18
4.4.2. Coopération régionale.....	19
4.4.3. Stabex.....	20
4.4.4. Lignes Budgétaires.....	21
4.4.5. Centre de Développement des Entreprises	24
5. Perspectives de programmation pour les années suivantes.....	24
6 – Revues opérationnelles annuelles 2003	25
6.1. – Accélération de l'utilisation des reliquats des anciens FED.....	25
6.2. – Dialogue dans le pays entre l'ON et les acteurs non étatiques.....	25
7 – CONCLUSION - Forte polarisation dans la crise politique	26
Croissance économique négative	27
Accroissement de la précarité et lutte contre la pauvreté	28
Coopération entre Haïti et la CE.....	28

Préambule

Ce Rapport a pour objectif de procéder à une description et une revue des divers programmes, projets et activités relatives à l'exécution de la coopération au développement entre la République d'Haïti et la Communauté européenne, au cours de l'année 2002. Il constitue également le Rapport Annuel Conjoint, dont l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation assurent l'entière responsabilité. Ce Rapport Conjoint servira, par ailleurs, de base et de référence pour la réalisation de la Revue Opérationnelle annuelle, à entreprendre en 2003, conformément aux dispositions de l'Article 5, de l'Annexe IV, de l'Accord de Cotonou.

Sur la base de la décision 2001/131/CE du Conseil du 29 janvier 2001 portant conclusion de la procédure de consultations avec Haïti dans le cadre de l'article 96 de l'accord de partenariat ACP-CE, l'octroi d'une aide financière à Haïti est partiellement suspendu. Le Conseil de l'Union européenne a réexaminé sa position par une nouvelle Décision datée du 10 janvier 2003, et a décidé de revoir les « mesures appropriées », de la manière suivante :

- a) réorientation du reliquat de la première tranche du 8^e FED vers des programmes au bénéfice direct des populations haïtiennes, en vue de renforcer la société civile et le secteur privé et d'appuyer le processus de démocratisation, le renforcement de l'État de droit et le processus électoral, et mise à disposition de la 2^{ème} tranche du 8^{ème} FED pour ces programmes ;
- b) la notification d'allocation des ressources du 9^{ème} FED et la signature du programme indicatif national (PIN) correspondant n'interviendront pas pendant la période de validité de cette dernière Décision, qui expire le 31 décembre 2003.

Dans ce contexte, le présent Rapport Conjoint, ne porte que sur les instruments de coopération qui ne sont pas visés par la Décision du 10 janvier 2003.

A rappeler qu'en matière de programmation du 9^{ème} FED, et en application de la 1^{ère} Décision du Conseil du 29 janvier 2001, le Cadre Stratégique de Pays (CSP) a été préparé durant le premier semestre 2001, par la Délégation de la Commission Européenne. Celle-ci a consulté, pour le choix des secteurs de concentration prioritaires, le Gouvernement haïtien et différentes institutions représentatives de la société civile et du secteur privé, choix officiellement entériné à l'époque par le Gouvernement.

Le CSP a été finalisé fin 2001 et introduit à cette même période pour une présentation au Comité du FED en janvier 2002, et à nouveau en novembre 2002. Le Comité du FED, au vu de l'évolution politique en Haïti, a jugé qu'il n'était pas opportun d'examiner le CSP pour Haïti, qui n'a donc pas fait l'objet d'une décision de la part de la Commission.

En outre, conformément aux Décisions successives du Conseil, la Commission n'a pas procédé à la notification d'allocation des ressources du 9^{ème} FED pour Haïti.

1 - Résumé

L'allocation à la République d'Haïti, dans le cadre de l'aide programmable au titre du Fonds Européen de Développement s'élevait à 112,5 M€ pour le 7^{ème} FED et 148 M€ pour le 8^{ème} FED (signés respectivement en novembre 1994 et avril 1997), soit un total de 260,5 M€. Conformément aux décisions du Conseil, l'enveloppe du 9^{ème} FED n'a pas été notifiée à Haïti.

Aux ressources des Programmes Indicatifs, se sont ajoutées entre 1991 et 2002, d'autres ressources du FED, à savoir le STABEX pour un total de 57 M€, les Facilités d'Ajustement Structurel pour 29 M€, les capitaux à risques de la BEI pour 24 M€ et l'Aide d'Urgence LARD pour 5 M€. Le total des allocations au titre des 7^{ème} et 8^{ème} FED s'élève pour ces dix dernières années à 375,5 M€.

Durant cette même période, Haïti a également bénéficié d'allocations sur les ressources budgétaires de la Commission, dont certaines lignes ont apporté des contributions importantes, en particulier les lignes budgétaires Aide et Sécurité Alimentaire pour 62 M€, Aide d'Urgence et Humanitaire (*ECHO*) pour 39 M€, la ligne Cofinancement pour 27 M€, la ligne Réhabilitation pour 25 M€, la ligne Droits de l'Homme pour 8 M€ et enfin 2 M€ pour les autres lignes. Au total, le Budget communautaire aura consenti un engagement financier de 163 M€ sur cette période.

Entre 1991 et 2002, l'allocation financière globale de la Communauté Européenne au bénéfice d'Haïti, à travers ses différents instruments, hors 9^{ème} FED, s'élève donc à un total de 538,5 M€.

Ces allocations globales doivent être traduites en documents contractuels qui, suivant les instruments, prennent la forme de Conventions de Financements, de Cadres d'obligations Mutuelles ou de Lettres Officielles. Ces documents contractuels, signés entre la Communauté et le Gouvernement, correspondent à ce qu'il est convenu d'appeler des "Engagements Primaires", à partir desquels il sera possible de passer à la mise en œuvre, avec la conclusion de contrats de marchés de travaux, de fournitures ou de prestations de services. Ces contrats d'exécution correspondent à ce qu'il est convenu d'appeler des "Engagements Secondaires", dans le cadre desquels seront effectués les "Paiements".

A fin 2002 et après 12 années de mise en œuvre, les engagements primaires s'élèvent à un total de 425 M€, tous instruments confondus. Les engagements secondaires eux, atteignent 349 M€, soit en moyenne 29 M€ par an. Quant aux paiements, ils représentent 299 M€, soit 25 M€ par an en moyenne.

<i>Récapitulatif à fin 2002</i>			
	Eng. primaires	Eng. Secondaires	Paiements
7^{ème} FED			
Aide Programmable – PIN	85	81	78
Aide Non programmable	90	84	74
8^{ème} FED			
Aide Programmable – PIN	63	26	13
Aide Non programmable	24	22	12
Aides Budgétaires			
Ligne Budgétaires	164	136	122
TOTAL	425	349	299

Suite aux Décisions du Conseil de janvier 2001 et janvier 2002, en application de l'Article 96 de l'Accord de Cotonou et face à la persistance de la crise qui secoue le pays, la coopération a été sérieusement ralentie et certaines opérations ont dû être désengagées notamment sur le PIN des 7^{ème} et 8^{ème} FED. Par conséquent, la mise en œuvre durant l'année 2002 n'a pas été conforme aux performances moyennes des années antérieures mais elle aura été toutefois largement supérieure aux années 2000 et 2001. Les engagements primaires tous instruments confondus ont atteint sur l'année 44 M€ (dont 13 M€ proviennent des lignes budgétaires), les engagements secondaires 23 M€ (dont 9 M€ sur lignes budgétaires) et les paiements 25 M€

(dont 14 M€ sur lignes budgétaires). A signaler le désengagement du programme du *périmètre irrigué de la Tannerie* pour une valeur de 18 M€ sur le 8^{ème} FED et 27 M€ de la réhabilitation de route RN3 sur le PIN 7^{ème} FED.

2 - Agenda politique du pays partenaire

La crise politique qui perdure depuis mai 2000, à la suite des élections contestées, handicape fortement les institutions et les ministères dans leur capacité réformatrice et tout particulièrement dans la définition et la mise en place de politiques sectorielles. L'appui des autres bailleurs de fonds au renforcement institutionnel est quasi inexistant ces deux dernières années.

Depuis l'adoption par le Gouvernement Haïtien, fin 2000, du Bilan Commun de Pays (BCP), préparé avec l'appui du PNUD, les activités majeures visant le développement à moyen et à long terme n'ont pu être entreprises. Les domaines prioritaires identifiés par ce Bilan Commun de Pays (Etat de droit, droits humains et développement humain) restent plus que jamais d'actualité. Haïti ne pourra s'engager sur le chemin de la croissance et du développement, sans le retour à la stabilité politique et une meilleure gouvernance.

Malgré le contexte peu favorable et vu les contraintes relevées au cours de cet exercice fiscal 2001-2002, le Gouvernement s'est efforcé de continuer la mise en place de son Programme socio-économique 2001-2006 (extrait du programme politique du parti *Fanmi Lavalas*, intitulé « investir dans l'humain »). L'agenda de ce programme a été lancé sans aide externe en comptant uniquement sur les ressources du pays.

La résolution de la crise politique reste essentielle pour l'adoption des mesures préconisées par le Fonds Monétaire International pour la mise en place d'un *Staff Monitored Programme* (SMP). La normalisation des relations avec les Institutions Financières Internationales favoriserait la reprise de la réflexion sur un plus long terme et la préparation d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Les résolutions 806 et 822 de l'OEA, acceptées par le Gouvernement, offrent le cadre de résolution de la crise avec l'organisation d'élections locales et législatives dans des conditions de sécurité favorisant une large participation des partis politiques.

3 - Bilan de la situation politique, économique et sociale

3.1. La situation politique

La crise politique actuelle ne débute donc pas avec les élections contestées de mai 2000 mais l'année 2002 a connu une très forte polarisation entre les parties malgré la pression de la Communauté Internationale et les efforts de l'OEA et du CARICOM. Après les trente années de dictature (1957-1986) sous les Duvalier père et fils, Haïti a connu quinze gouvernements successifs, un Coup d'Etat militaire, trois années d'embargo économique et une crise institutionnelle grave et assez longue entre le Parlement et l'Exécutif.

Le 26 novembre 2000, le Gouvernement, avec un CEP reconstitué organise des élections présidentielles. M. Jean Bertrand Aristide est réélu Président de la République et prend ses fonctions comme prévu, le 7 février 2001. Avec comme Premier Ministre M. Cherestal, il constitue un premier gouvernement qui ne pourra pas trouver une issue favorable à la crise politique et qui démissionnera après un an d'exercice du pouvoir. En fait, l'opposition, regroupée sous un collectif *Convergence Démocratique*, demande l'annulation des élections parlementaires, locales et présidentielles. La *Convergence* va même jusqu'à nommer un

Président de la République. Les exigences de part et d'autres vont se durcir au cours des deux années suivantes et persistent encore aujourd'hui.

Les réactions de certaines organisations populaires, suite aux événements du 17 décembre 2001, dégénèrent en manifestations contre l'opposition (des bureaux et résidences de leaders politiques et de partis vont être envahis et brûlés ce jour-là).

Le 18 mars 2002, le Président Aristide, suite aux remous de certaines Organisations Populaires réclamant des changements radicaux, nomme à la tête d'un nouveau Gouvernement M. Yvon Neptune à l'époque Président du Sénat.

Les pouvoirs publics font quelques gestes d'apaisement qui n'ont pas été déterminants pour rétablir un climat de confiance qui s'est particulièrement détérioré le 4 août 2002, avec la libération spectaculaire, suite à l'assaut de la prison aux Gonaïves par un groupe de partisans armés, d'un des auteurs présumés impliqués dans les événements du 17 décembre 2001, Amiot Métayer.

La Police Nationale d'Haïti (PNH) ne s'est pas trouvée en mesure de restaurer un climat de sécurité et de confiance en prenant des mesures fortes pour encadrer la population et contrôler l'action de groupes de brigands organisés, alors qu'elle constitue la seule force armée officielle, depuis la dissolution des Forces Armées d'Haïti. L'image de l'institution, déjà sous-équipée et peu formée, s'est davantage ternie par des assertions voulant qu'elle soit partie prenante à des agissements répréhensibles ou que certains de ses membres aient été parfois impliqués dans des trafics illicites.

La presse fait état de menaces et d'agressions dont elle est aussi victime.

Une bonne partie de la population déjà largement « sanctionnée » par le gel ou le ralentissement des coopérations internationales et par le climat d'insécurité, notamment en milieu urbain, a été durement frappée par les multiples faillites des coopératives d'épargne et de crédit dans lesquelles elle avait investi démesurément. La diaspora, principalement nord-américaine, qui envoie chaque année près de 700 millions de USD, est elle-même victime de la crise dans les pays hôtes et les transferts de fonds sont moins importants. Cette situation a des répercussions importantes dans les relations avec les Etats-Unis ou avec le voisin dominicain. Depuis quelques temps, on assiste à nouveau à d'importantes migrations vers la République Dominicaine et même, par bateau, de centaines de clandestins qui espèrent débarquer clandestinement sur les côtes américaines.

Peu d'alternatives, autre qu'une solution négociée et si possible consensuelle, sont apparues à court terme.

Les dispositions de la Communauté internationale face à la crise

A la suite des élections contestées de mai 2000, des consultations, dans le cadre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, sont engagées entre l'UE et Haïti. Ces consultations ont été clôturées par la décision du Conseil Européen du 29 janvier 2001. Cette Décision du Conseil porte sur :

- La non mise à disposition de la deuxième tranche du 8^{ème} FED d'un montant de 44,4 M€ ;
- La suspension des aides budgétaires directes ;
- La réorientation du reliquat de la première tranche du 8^{ème} FED vers des projets au bénéfice direct des populations haïtiennes, au renforcement de la société civile et du secteur privé et au soutien éventuel du processus de démocratisation et de renforcement de l'Etat de droit ;
- La préparation de la programmation 9^{ème} FED par la Délégation de la Commission européenne en Haïti qui consultera le gouvernement haïtien chaque fois que ce sera

nécessaire; pas de notification d'allocation des ressources sauf décision contraire du Conseil pendant la période de validité de cette décision.

Ces mesures ont été prises avec l'objectif de ne pas pénaliser les populations haïtiennes les plus pauvres.

Le 17 janvier 2002, l'Organisation des Etats Américains (OEA) vote la résolution 806 qui énonce les obligations de chacun. Le Gouvernement doit s'engager à établir un climat de sécurité, réaliser une enquête approfondie sur les événements du 17/12/01, poursuivre toute personne impliquée dans ces événements, réaliser une enquête sur tous les crimes politiquement motivés, favoriser des réparations aux organisations et individus qui ont subi des dommages le 17/12/01 et inviter la Commission Interaméricaine des droits de l'homme pour faire une visite sur le terrain. Cette résolution 806 donne mandat à une Mission Spéciale de l'OEA pour poursuivre la médiation et favoriser la restauration d'un climat de sécurité garantissant la démocratie et les Droits de l'Homme. Plus précisément le mandat porte sur la sécurité, la justice, les droits de l'homme, l'évolution démocratique, la gouvernance et le renforcement des institutions.

Dans sa Décision du 21 janvier 2002, le Conseil de l'Union Européenne confirme le maintien des mesures appropriées de la Décision précédente. Dès la signature d'un accord politique entre les deux parties (parti Lavalas et Convergence Démocratique), une reprise graduelle de l'ensemble des instruments de coopération est prévue sur la base d'indicateurs de sortie de crise, liés à la réalisation d'un certain nombre de mesures : constitution du Conseil Electoral Provisoire (CEP), constitution de la Commission de Garantie Electorale (CGE), tenue d'élections générales jugées satisfaisantes par des observateurs officiels.

Les efforts incessants de l'OEA, et du CARICOM (25 missions depuis mi 2000) aboutissent le 12 juin 2002 à un Projet d'Accord qui rapprochent les vues de chaque partie mais l'opposition reste inflexible sur plusieurs points cruciaux et notamment la sécurité, les réparations suite aux événements du 17 décembre 2001 et la politique du désarmement.

Le 4 septembre 2002, une nouvelle résolution est adoptée par l'OEA. Cette résolution fixe un cadre et un calendrier de sortie de crise. Les principales recommandations concernent : les réparations et les mesures à prendre à l'égard des personnes impliquées dans les événements du 17 décembre 2001, le renforcement du programme de désarmement et rétablissement d'un climat de sécurité, la formation d'un Conseil Electoral Provisoire (CEP) et d'une Commission de garantie Electorale (CGE), et la tenue d'élections locales et législatives au cours du premier semestre 2003. La résolution renforce aussi le mandat de la Mission Spéciale de l'OEA. Cette résolution encourage toutes les parties à participer au processus électoral mais ne mentionne plus l'obligation d'un accord politique ni même la *Convergence Démocratique*. La résolution recommande la normalisation de la coopération économique entre le Gouvernement Haïtien et les Institutions Financières Internationales. Le calendrier proposé par la résolution 822 est déjà en retard puisque le Conseil Electoral Provisoire tarde à se mettre en place, les principaux secteurs de la société civile demandant des garanties sur la sécurité.

Début novembre 2002, la Mission Spéciale de l'OEA a été formellement saisie par le Gouvernement Haïtien d'une demande d'appui et d'assistance pour la préparation des élections mais les modalités restent à préciser, car entre l'opposition et le pouvoir établi, les opinions diffèrent. Les secteurs de la Société Civile qui doivent fournir 5 des 9 représentants au CEP insistent pour une réelle assistance visant l'encadrement de la Police. A la date du 31 décembre 2002, le CEP n'a pas pu être constitué.

Fin 2002, une importante manifestation a eu lieu au Cap Haïtien qui a eu pour effet de durcir le discours de la *Convergence Démocratique*. Par ailleurs, il faut noter aussi l'initiative du *Groupe des 184* qui regroupe 12 secteurs vitaux de la société ainsi que les déclarations du milieu des affaires, inquiet par la persistance de la crise.

Le Gouvernement, avec des moyens que lui apporterait la communauté internationale, devait aussi s'engager dans une profonde réforme de la Justice, qui n'a pu suivre son cours jusqu'ici malgré les décisions retenues. Les avancées restent très hypothétiques dans ce domaine avec la situation de blocage qui handicape toute réelle lutte contre l'impunité.

La culture démocratique, assez faible en Haïti, semble favoriser la persistance de la crise politique qui ne profite ni aux uns ni aux autres et surtout pas à la population haïtienne.

3.2. Performance économique

Au cours des années 2001 et 2002, la croissance de l'économie haïtienne a été négative. La réduction du PIB se chiffrerait à -1,7% à l'issue de l'exercice fiscal 2001 (30 septembre), et serait estimée à -0,9% pour l'exercice 2002. Cette croissance négative est le résultat du ralentissement des investissements privés et publics, dans un contexte politique et sécuritaire défavorable, peu propice à l'initiative privée et autres acteurs économiques ainsi qu'une faible croissance de l'économie réelle.

Les principaux indicateurs économiques se sont également détériorés. Les exportations ont connu une baisse de 9% entre 2000 et 2002 (café et zones franches) et les importations ont connu une contraction de 4%. Le fait structurel important concernant le commerce international d'Haïti est la diminution progressive du taux de couverture des importations de biens par les recettes d'exportations. Ce taux était de 80% en 1980, il est aujourd'hui de 28%.

Les transferts, certes ralentis, de la diaspora haïtienne permettent cependant d'amoinrir l'impact du déficit commercial sur le compte courant. Les réserves qui se situaient à 183,1 Millions USD en 2000 sont tombées en décembre 2002, à 45 Millions USD, correspondant à moins d'un mois d'importations. Le taux de change de la gourde par rapport au dollar USD a connu une chute de près de 25% au cours du mois d'octobre 2002, par suite de rumeurs quant à la suppression des comptes privés en dollars USD, mais aussi à cause de la chute des réserves en devises. Entre janvier et décembre 2002, la Gourde a perdu 32% de sa valeur.

Sur le plan fiscal, les recettes ont enregistré un progrès de 19% à l'issue de l'exercice 2002, traduisant ainsi de meilleurs résultats au niveau de la perception des droits de douanes et taxes sur la consommation. Par contre, les dépenses fiscales ont augmenté de 10,6% par rapport à 2001, conduisant à un déficit fiscal de près de 3 milliards de gourdes. Ce déficit est financé à 80% par la Banque Centrale.

Le taux d'inflation, de 10,09 % pour l'année fiscale 2001/2002, est monté à 14,77% en décembre 2002. La hausse du coût des produits pétroliers importés, qui était absorbée par l'Etat et non répercutée sur les consommateurs jusqu'au 31 décembre 2002, n'est pas comprise dans ce résultat.

Dans le courant du mois de septembre 2002, le FMI a effectué ses consultations annuelles avec le gouvernement Haïtien, au titre de son Article IV. Ces discussions ont confirmé la dégradation générale de l'économie et de ces principaux indicateurs. Dans ce contexte, le FMI a également entamé la négociation de mesures macroéconomiques qui pourraient former les bases et critères d'un SMP d'une durée de six mois.

Le Gouvernement examinerait actuellement une série de mesures visant à accroître les recettes fiscales de l'ordre de 35 Millions de USD, correspondant approximativement à 1% du PIB. Les dispositions suivantes seraient envisagées : (a) passation d'un contrat de contrôle des importations avec *SGS* ou *Veritas* pour améliorer la perception des droits de douane ; (b) accroissement du taux des droits d'accise sur les produits de luxe, alcool et cigarettes ; (c) l'ajustement des prix pétroliers aux consommateurs (suppression des prix subventionnés

actuellement) ; taxation supérieure des produits pétroliers ; et (d) augmentation du taux de la taxe sur le chiffre d'affaires de 10 à 12%.

Le FMI est raisonnablement optimiste sur la possibilité d'aboutir à un accord sur les mesures de base d'un SMP, en tenant compte de leur impact social éventuel, et étant entendu que la négociation est actuellement en cours. Par contre, le règlement des arriérés vis à vis des Institutions Financières Internationales constituera un préalable à la reprise de leur coopération économique ainsi que dans l'éventualité de nouveaux crédits.

En outre, la restauration d'un climat de confiance et de sécurité, l'amélioration des capacités de gouvernance et de gestion des institutions publiques, seront sans doute également prises en compte comme conditions pour une telle reprise.

3.3. Evolution de la situation sociale

Les performances négatives de l'économie haïtienne se répercutent sur les conditions de vie des populations et sur le plan social. Haïti se classe au 146^{ème} rang sur 173 de l'Indice de Développement Humain (IDH) des Nations unies, avec une "valeur" d'IDH de 0,471.

En ce qui concerne la répartition de la richesse nationale pour Haïti, 20% de la population contrôle 85% de celle-ci qui est concentrée entre les mains d'un petit groupe. Le coefficient de *Gini*, qui mesure la disparité des richesses, est le plus faible d'Amérique.

La société reste réduite à la logique du "chacun pour soi", sans qu'émerge la notion de "projet et bien commun de société". La détérioration du climat social se traduit par un certain fatalisme et il sera difficile de remobiliser les communautés par de nouvelles promesses. L'initiative locale devra être soutenue par une bonne gouvernance à l'échelle nationale et locale.

Près de la moitié de la population haïtienne vit dans la pauvreté, l'insécurité alimentaire serait le premier facteur responsable. Cette situation se caractérise par une incapacité, chronique ou saisonnière, de se procurer des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante. La conjoncture actuelle est donc fragile compte tenu de l'instabilité de l'activité économique et du nombre de personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire. La balance alimentaire est déficitaire. La stabilité des approvisionnements n'est pas garantie et les conditions sanitaires et l'état nutritionnel de la population sont précaires.

Les populations restent confrontées au non fonctionnement des services publics. La fourniture d'électricité, l'approvisionnement en eau sont de plus en plus déficients et l'insécurité s'installe, en absence d'un service de police efficace et crédible. Les pouvoirs publics actuels entendaient améliorer graduellement la situation assez précaire d'une grande partie de la population. L'environnement de crise a handicapé toute action ou volonté gouvernementale.

Indicateurs pour mesurer la réduction de la pauvreté- Déclaration du Millenium (Pnud)

Proportion de la population sous le seuil monétaire de pauvreté (année 2000)	65 %
Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale (en % des enfants de – de 5 ans) : années 1995-2000	28 %
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (année 2000)	12,5 %
Taux net de scolarisation dans le primaire (année 1998)	80 %
Taux brut de scolarisation combiné (du primaire ou supérieur) – (année 1999)	Pop. Masc. : 53 % Pop. Fém. : 51 %
Naissances assistées par un personnel médical compétent (1995-2000)	24 %
Enfants d'un an vacciné contre la rougeole (1999)	54 %
Prévalence de femmes infectées par le VIH/SIDA (15 à 49 ans) – année 2001	120.000 femmes
Pourcentage de la population ayant accès à des points d'eau aménagés (2000)	46 %

3.4. Intégration régionale

En juin 2002, le Parlement haïtien a ratifié le Traité de Chaguaramas confirmant son statut de membre, à part entière, du CARICOM. Haïti a sollicité et obtenu une période moratoire de 18 mois afin d'assurer la mise en place des divers instruments relatifs à ses obligations en application de ce Traité. Durant la période de janvier 2004 à décembre 2005, Haïti devra veiller à se préparer pour sa participation entière à l'ensemble des organisations et programmes régionaux du CARICOM y compris le Système Douanier Commun, les Règles d'origine, la Court de Justice, l'Organisation sur les standards et contrôle de qualité, le programme de contrôle du trafic de drogue.

Les efforts d'intégration se sont poursuivis aussi dans le cadre de la démarche de proximité dans le cadre sous régional avec les voisins les plus proches : la République Dominicaine, Cuba et la Jamaïque. Avec le premier, on peut noter la réalisation de programmes comme dans le cadre du CARIFORUM/CARICOM avec le programme Environnement Transfrontalier, le programme bi-national de crédit rural dans la zone frontalière de Jimani, le programme CARIMOS, le programme Infrastructure et parallèlement des projets spécifiquement bi-nationaux de développement de la zone frontalière visant l'implantation des zones franches.

D'un côté, il faut souligner la coopération bi-latérale avec Cuba qui forme une assistance technique réellement performante dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la pêche, de l'alphabétisation et de l'enseignement supérieur.

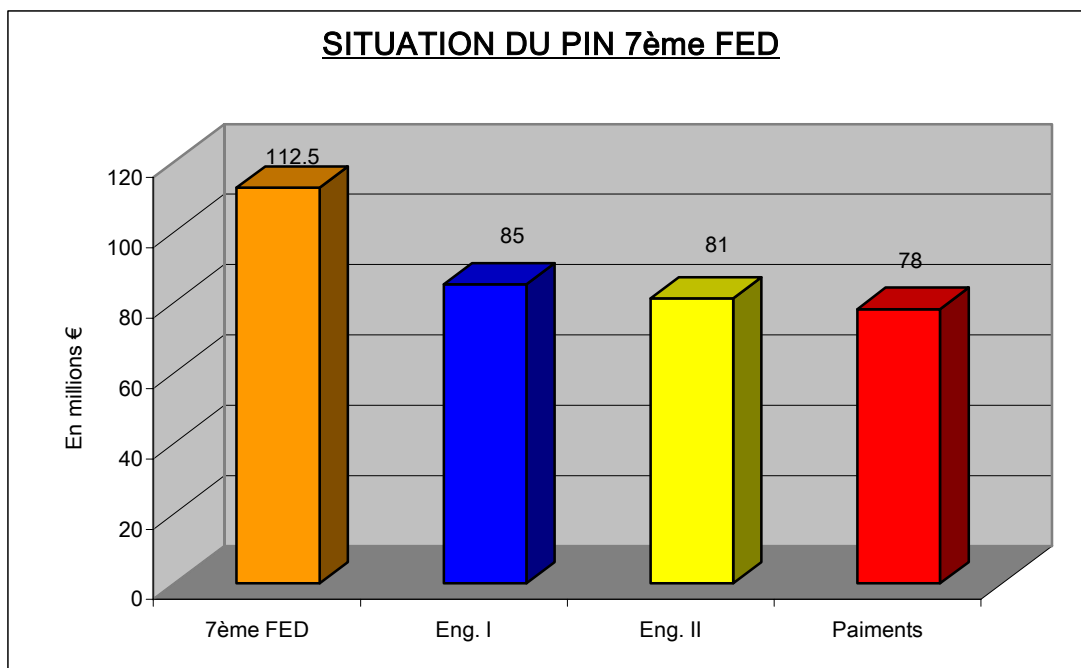
Par ailleurs, Haïti est éligible au statut de membre de diverses institutions régionales telles que : Caribbean Development Bank, CARICAD, CARDI, the Caribbean Festival of Art et le Caribbean Youth Programme.

4 - Examen de la coopération passée et actuelle

4.1. - 7^{ème} FED

L'allocation à Haïti dans le cadre du 7^{ème} FED s'élevait à 112.5 M€. Sur le PIN 7^{ème} FED, dont le taux de réalisation (paiements sur engagements primaires) atteint 91%, les engagements primaires atteignent 85 M€, les engagements secondaires 81 M€ et les paiements 78 M€.

Suite à un litige juridique, une requête de désengagement partiel pour la Route Nationale 3 (dont l'engagement initial était de 40 M€) a été introduite fin 2002 en vue de pouvoir disposer d'un montant d'environ 27,5 M€ qui pourraient être mobilisé pour la réalisation de la route Le Cap Haïtien-Dajabon en complément du financement régional de 20 M€ déjà acquis.



4.2. - 8ème FED

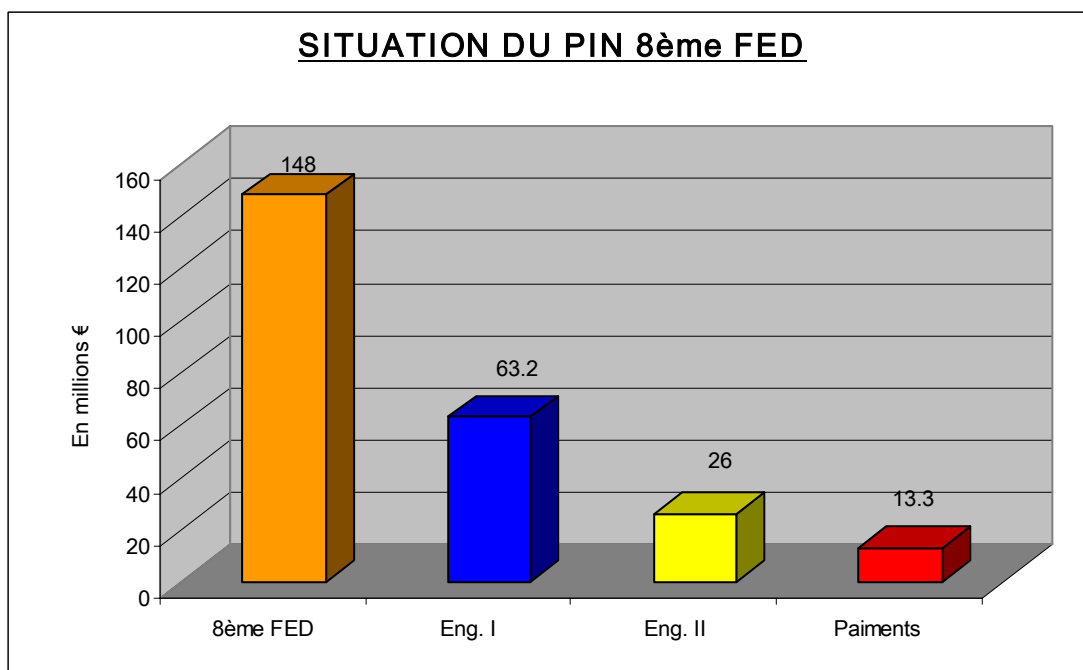
En ce qui concerne les aides et instruments du 8ème FED, la situation se résume ainsi¹ :

Sur le PIN 8ème FED, dont le taux de réalisation (paiements sur engagements primaires) atteint 21 %, les engagements primaires cumulés atteignent 63 M€, les engagements secondaires 26 M€ et les paiements 13 M€.

Au cours de l'année 2002, les engagements primaires s'élèvent à 12 M€, les engagements secondaires à 12 M€ et les paiements à 6 M€. Le montant total des désengagements s'élèvent à 18 M€ (convention concernant l'aménagement du périmètre irrigué de la Tanneries dont les conditions de démarrage n'ont pas été satisfaites à temps par le Ministère de l'Agriculture). Les engagements de cette année concernent pour l'essentiel le Programme d'Appui au Renforcement de la QUALITÉ de l'Éducation (PARQUE) d'un montant de 28 M€, dont l'instruction a été complétée et la convention de financement signée en 2002. La mise en œuvre a été rendue effective en août 2002 par la signature du devis-programme de démarrage.

Fin 2001, l'instruction d'une contribution au financement du 4ème Recensement Général de la population et de l'habitat a été entamée, à hauteur de 8 M€, et qui a finalement été réduite depuis à 2 M€. Une première convention de 0.75 M€ a été signée pour assurer la phase de préparation. Durant cette même période l'instruction du programme d'appui au secteur privé a été réactivé (environ 8 M€ également) en collaboration directe avec les associations et chambres consulaires du secteur privé. L'instruction de la deuxième phase de UTSIG (Unité de télédétection et de système d'information géographique) est actuellement en cours dont un appui de 0.75 M€ vient de lui être octroyé pour finaliser les orthophotoplans. Enfin une convention de 0.75 M€ a été signée, fin 2002, avec l'O.E.A pour un appui à la mission spéciale en Haïti.

¹ A signaler que le désengagement des 6.2 M€ du Programme d'Ajustement Structurel (4,9 M€ affectés à la Santé et 1,3 M€ réservés à l'Assistance Technique) ne sont pas encore apparus dans OLAS à fin 2002 ; néanmoins ils ont été considérés comme désengagés, courant 2001, dans les états et graphiques présentés ci-dessus.



Secteur de concentration

L'objectif général poursuivi par le Programme Indicatif National du 8^{ème} FED est de travailler à l'amélioration des conditions d'existence de la population par l'accélération de la croissance de l'économie nationale dans le respect de l'ordre démocratique, des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des principes de protection de l'environnement.

La présentation, ci-dessous, des secteurs de concentration portera essentiellement sur les secteurs du PIN 7^{ème} et plus particulièrement le 8^{ème} FED en cours d'exécution. En effet, en ce qui concerne le 9^{ème} FED dont les deux secteurs de concentration sont l'éducation et les infrastructures, la notification est toujours suspendue par Décision du Conseil.

4.2.1. SECTEUR DE CONCENTRATION N°1 : AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT RURAL ET SECURITE ALIMENTAIRE

Le Gouvernement, dont la préoccupation était à l'époque la croissance soutenue de l'économie haïtienne axée sur la production agricole accrue avait tenu à faire de l'agriculture et du développement rural son secteur de concentration N°1 en consacrant 26% de son PIN.

L'objectif spécifique poursuivi dans ce secteur est l'amélioration de la rémunération du travail de la grande majorité des paysans à travers l'augmentation de la production agricole. Les objectifs poursuivis par le gouvernement sont au nombre de cinq.

↳ Rendre plus efficace les autorités responsables pour l'agriculture

L'action du **Programme de Développement Rural des zones Centre et Sud d'Haïti** (PDRCS) (Projet 8.ACP.HA.006, 23 M€) se situe à deux niveaux : d'une part la mise en œuvre de projets à travers un partenariat avec tous les acteurs locaux du développement (ONG, associations, collectivités, etc.), d'autre part le renforcement du rôle des Directions Départementales Agricoles (DDA) du Ministère de l'Agriculture et donc du processus de décentralisation. Les DDA sont « maîtres d'œuvre » et sont renforcées par une équipe d'appui à la gestion assistance technique. Il y a une délégation de pouvoir et une autonomie technique

et financière au niveau des départements. Les trois DDA ont été renforcées en personnel et en matériel logistique en vue de les rendre plus aptes à remplir leur rôle de coordination sectorielle dans le cadre du PDRCS.

↳ *Trouver un cadre global d'action permettant le développement du secteur agricole*

Il était prévu d'établir un document de politique sectorielle en tenant compte plus particulièrement du renforcement de la sécurité alimentaire et de l'adoption d'une réglementation sur l'utilisation de l'eau pour l'irrigation. Aucun document officiel n'a vu le jour jusqu'à présent. Des ébauches de politiques sous-sectorielles ont été élaborées, à l'occasion de groupes de travail, sans toutefois arriver à la consolidation d'un document de politique sectorielle globale.

↳ *Améliorer la sécurisation foncière*

L'adoption d'un document de politique foncière, accompagné d'un cadre réglementaire, juridique et organisationnel n'a pas encore eu lieu. Cette lenteur est la raison principale de l'annulation de la Convention de Financement du Programme "**Aménagement hydro-agricole de la Tannerie et du bassin versant de la Grande Rivière du Nord**" (Projet 8.ACP.HA.023, 18 M€). Les conditions préalables n'ont pas été respectées avant la date limite de démarrage fixée au 1^{er} janvier 2001.

↳ *Assurer une approche participative*

Les mesures à prendre concernaient l'implication des populations de base dans la conception et la mise en œuvre des actions. Dans le cadre du PDRCS, cet aspect a été bien pris en compte puisque les opérateurs de ce secteur ont eu à mettre en œuvre des projets dont les premières expériences ont démontré une meilleure implication des paysans dans l'identification, la décision et la gestion des actions de développement rural. Même si un énorme travail reste à accomplir pour instaurer une véritable dynamique de partenariat et de consultation entre acteurs étatiques et non-étatiques, les premiers résultats sont encourageants.

↳ *Protéger l'environnement*

L'impact sur l'environnement a bien été pris en compte par la totalité des actions. La plupart des projets proposés vise à une intensification de la production agricole par des techniques simples et respectueuses de l'environnement et devrait permettre à terme une diminution de la pression d'exploitation des bassins versants. L'introduction d'une arboriculture rentable (manguiers greffés) liée à des techniques de conservation du sol devrait permettre le ralentissement des phénomènes d'érosion. La décision de financer des projets n'est prise qu'après avoir évalué ses effets ex-ante sur l'environnement.

Tous les programmes / projets sur fonds FED de ce secteur ont connu un retard important pour leur démarrage et la mise en œuvre des activités. Pour le PDRCS, près de deux ans se sont écoulés entre la signature de la CF et le démarrage des premiers devis-programme. Malgré le recrutement tardif de l'assistance technique du PDRCS, une série d'actions (23 au total) a été mise en place. La poursuite de plusieurs activités se déroulera dans le DP2 qui a démarré le 1^{er} octobre 2002 par la signature de nouveaux contrats.

Les faiblesses structurelle et fonctionnelle au niveau des organisations paysannes, plaques tournantes de la mise en œuvre des projets ainsi que les problèmes techniques par manque de compétence au niveau des opérateurs locaux a entraîné des retards dans la mise en œuvre des premières actions.

Plusieurs mesures sont envisagées pour remédier à ces difficultés :

- Revoir le montage institutionnel et apporter les changements nécessaires par l'établissement d'un protocole entre les parties concernées ;
- Etablir une coordination centrale du PDRCS afin d'arriver à une meilleure harmonisation et exécution des différentes activités du programme ;
- Prévoir plus de formations sur les techniques de développement participatif ;
- Préparer une évaluation à mi-parcours en 2003 et prendre en considération les orientations retenues.

4.2.2. SECTEUR DE CONCENTRATION N° 2 : INFRASTRUCTURES

L'un des objectifs spécifiques du PIN – 8^{ème} FED est de mettre l'accent sur les infrastructures routières et notamment sur le désenclavement de la partie Ouest de la péninsule du Sud pour faciliter le développement économique et sociale de la Péninsule du Sud. Au total 32 % des ressources programmables y ont été consacrées.

Le secteur des infrastructures de transports subit un important ralentissement depuis 1999 et ce phénomène se poursuit. Cependant, sur le plan institutionnel, le Gouvernement a respecté en partie ses engagements : déconcentration administrative et financière vers les directions départementales ; élaboration d'un plan directeur de transports et d'un plan national de transports ; implication du secteur privé dans les études, la construction, la réhabilitation des infrastructures et la supervision ; vote de la loi sur le Fonds d'entretien routier qui définit la politique d'entretien d'infrastructures routières en fixant le cadre réglementaire, juridique et organisationnel de ce secteur. Cette loi institue également un fonds d'entretien routier devant permettre d'assurer l'entretien des différents axes de transport routier sur la base d'un plan annuel d'entretien. Certains de ces engagements restent cependant à être approuvés pour être opérationnels.

Sur 7^{ème} FED, les travaux de réhabilitation de la **route nationale n°3**, lancés en 1997, ont été interrompus, en février 1999, après la résiliation du contrat de travaux, pour défaut d'exécution. L'appel d'offres travaux, lancé en 2000, n'a pas donné entière satisfaction. Une nouvelle étude technique, économique et environnementale est alors lancée, en 2001, pour repartir sur de nouvelles bases. Cette étude terminée pourrait faire l'objet d'une prochaine proposition de financement. Le contentieux, né de la résiliation en février 1999 du contrat de travaux, n'a pas encore trouvé de solution et le protocole d'accord entre le Ministère des TPTC et le Consorcio d'Entreprises conjointes et solidaires n'a pu être approuvé.

Sur le 8^{ème} FED, deux études routières situées dans la Grande Anse sont terminées. L'une d'entre-elle, la route reliant **Jérémie**, chef lieu du département de la Grande Anse, **aux Cayes**, chef lieu du département du Sud, a fait l'objet d'une proposition de financement d'un montant de 52 M€. Cette proposition a été approuvée par le QSG en avril 2000 mais pour des raisons politiques (décision du Conseil du 29 janvier 2001, reconduite le 21 janvier 2002 et le 21 janvier 2003) n'a pu être présentée au Comité du FED.

Une autre étude routière, qui fait partie d'un programme régional, a donné lieu à un projet de financement, qui sera transmis aux services AIDCO, en janvier 2003. Ce programme propose de réhabiliter la route régionale reliant la ville du **Cap Haïtien**, en République d'Haïti, à **celle de Dajabon**, en République Dominicaine, y compris les bretelles sur Milot et Fort Liberté (Chef lieu du Département du Nord Est de Haïti), de construire un pont sur la rivière Massacre (à la frontière), de construire deux postes douaniers et un marché à Dajabon. Le coût de ce projet est estimé à 45 M€, dont 20 M€ financé sur programme régional et 25 M€ sur programme national haïtien (7^{ème} FED).

Dans les nouvelles études, financées sur 7^{ème} et 8^{ème} FED, les aspects environnementaux ont été pris en compte. De nouveaux prix unitaires incorporés dans les dossiers d'appel d'offres « travaux » permettront d'atténuer les effets de la nouvelle route sur l'environnement (replantation des zones d'emprunts de matériaux, dépôt de matériaux dans des zones sélectionnées, aménagements des anciens sites d'installation de chantier).

Le développement institutionnel est nécessairement pris en compte dans les programmes de réhabilitation de routes en Haïti. Il apparaît aujourd'hui difficile pour le Ministère des Travaux Publics d'assurer l'ensemble des tâches qui incombent à une stratégie globale d'entretien routier. La formation continue du personnel du ministère en vue de sa restructuration, l'appui à la gestion lors du démarrage du fonds d'entretien routier (mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration, règlement général d'organisation et de fonctionnement, plan comptable, projections financières pour les premières années d'activité), l'appui au service de planification, seront des actions prioritaires dans nos interventions.

Plusieurs opérations sont envisagées :

- Lancer un appel d'offres ouvert pour la réhabilitation de la route Le Cap-Dajabon, analyse des offres et adjudication du marché en vue d'un démarrage des travaux début 2004 ;
- Finaliser l'étude définitive RN 3 ; préparation et introduction de la proposition de financement en vue d'un lancement d'appel d'offres fin 2003 ;
- Actualiser le dossier de la route Jérémie-Les Cayes et finalisation de l'étude de la route Miragoane-Petit trou des Nippes ;
- S'assurer de la publication au JO de la loi du Fonds d'entretien routier ;
- Mener à terme la réflexion sur l'appui à la mise en œuvre de la réforme administrative du Ministère MTPTC pour laquelle l'administration a déjà marqué son accord ;
- Accompagner la mise en place de modalités opérationnelles du FER.

4.2.3. DOMAINE DE CONCENTRATION N° 3 : GOUVERNANCE

L'objectif spécifique poursuivi dans le cadre du PIN 8^{ème} FED au niveau de la gouvernance est le « Renforcement de l'Etat de Droit en favorisant l'accès du citoyen haïtien à un service public proche et de qualité » (12% du PIN). Trois sous-objectifs ont été définis : la modernisation du système judiciaire, la modernisation de l'administration et le renforcement de l'Etat en s'appuyant sur la société civile et en rapprochant le citoyen et l'Etat.

Le contexte politique et économique n'a pas permis de mettre en œuvre la programmation prévue et les prises de décisions d'ordre stratégique. La plupart des bailleurs de fonds, notamment la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et la Banque Mondiale, ont suspendu toute activité de renforcement des structures étatiques. En ce qui concerne la Commission Européenne, à l'exception du Programme d'Appui au Renforcement de la Gouvernance dans le Secteur de l'Education (PARGSEH), les autres appuis à la gouvernance prévus ont été soit retirés (Santé, Culture), sont abandonnés (Justice, Développement local) dans le courant de l'année 2000, par suite de la crise post-électorale. Dans ce contexte, seulement des résultats très ponctuels ont été obtenus pendant l'année 2002 par rapport aux objectifs fixés par le PIN.

Le **Programme d'Appui au Renforcement de la Gouvernance dans le Secteur de l'Education (PARGSEH)** a continué, pendant sa dernière année d'exécution, à moderniser l'administration du secteur de l'éducation à travers de nouvelles structures décisionnelles au Ministère telles les quatre Directions Générales Adjointes s'occupant respectivement de la

gestion des ressources, l'enseignement et la qualité, la coordination des directions départementales et le secteur planification et projets.

En plus de la mise en place du Comité de Direction (organe de décision stratégique) et du Comité des Directeurs (organe de planification opérationnel), le projet a contribué au développement, puis à la mise en place des « Fonds départementaux de l'Education » (FDE) dont le principal but est d'appuyer le secteur dans une perspective de gestion de proximité et de recherche d'efficacité de l'action éducative. Plusieurs bailleurs de fonds, convaincus de cette initiative, ont apporté leur contribution (UNICEF, Coopération japonaise). Un « Observatoire de l'Education », réunissant tous les acteurs du secteur scolaire et les FDE ont ainsi renforcé le partenariat entre le public et le privé et ainsi rapproché le citoyen et l'Etat. Cette démarche a entraîné un fort mouvement mobilisateur au sein des communautés éducatives.

Confronté dès le départ à un environnement de crise politique, le Projet **PARGSEH** a néanmoins pu déployer la majorité des activités prévues et "accompagner" efficacement l'administration. Les services qu'il a rendus au Ministère, tant à l'échelon central que dans les départements, ont été très appréciés par ce dernier et ce, malgré deux changements de Ministre. Le PARGSEH avec une enveloppe de 4,2 M€ a mis l'accent sur la structuration et le développement de méthodes, techniques et outils de travail au service des principales instances du MENJS. Dans le cadre du Programme National de l'Education et de la Formation (PNEF), ces travaux devraient être soutenus par d'autres programmes, notamment le Programme d'Education de Base (PEB), qui sera financé par la BID. Compte tenu de la suspension partielle de la coopération avec Haïti, ces programmes n'ont pas pu démarrer et le PARGSEH a donc manqué de synergie et complémentarité. Les résultats obtenus pour ce projet achevé à fin décembre 2002 restent satisfaisants.

Le financement d'une « **Etude globale sur le secteur du médicament** » a permis un diagnostic exhaustif de ce sous-secteur. Le rapport diagnostic, présenté en août 2002, aidera le Ministère de la Santé à formuler une politique cohérente dans le domaine pharmaceutique. Les principaux bailleurs de fonds actifs dans le domaine (notamment OMS/OPS et la Banque Mondiale) ont contribué à la rédaction des Termes de Référence et au pilotage (OMS) de l'étude. Sur base des résultats de la première phase, une « *task force* » composée de professionnels du secteur public et privé a été montée par les autorités du Ministère de la Santé afin d'approfondir les analyses réalisées et faire des propositions d'orientation stratégique devant aboutir à l'élaboration d'une Politique pharmaceutique nationale et d'un plan d'action quinquennal pour le secteur. L'étude a accumulé un retard considérable, dû en grande partie au non-respect des délais par le bureau d'études. La mise en place de la « *task force* » n'était initialement pas prévue et a créé des délais supplémentaires. Cependant, cette implication du secteur privé dans l'élaboration d'une politique nationale plus consensuelle et efficace a été accueillie très favorablement par la Délégation et l'Ordonnateur National. La poursuite du projet (appui à la formulation d'un plan d'actions) fera l'objet d'un suivi rapproché.

La disponibilité des données fiables sur la population est une précondition pour la meilleure utilisation et orientation stratégique des ressources nationales et des bailleurs de fonds et constitue un important élément de gouvernance. Avec un retard de six mois, dû à la lenteur de la procédure décisionnelle pour l'engagement primaire (DAG), une première contribution de 750.000 € a été accordée en juillet 2002 afin de finaliser la phase préparatoire du **4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)**. Cet appui est mis en œuvre à travers un contrat de subvention avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (*FNUAP*), maître d'ouvrage délégué du RGPH et coordonnateur des contributions des bailleurs de fonds. Une deuxième contribution plus substantielle à la phase post-censitaire du RGPH (2^{ème} trimestre 2003) est prévue, mais a été différée suite à un retard global du RGPH.

Après plusieurs mois d'incertitude sur le calendrier et le montage financier du RGPH, des requêtes de financement ainsi qu'un budget consolidé ont été présentés mi-novembre 2002. Un montant de 2 millions d'€ est sollicité auprès du 8^{ème} FED pour lequel une proposition de financement a été soumise au siège de la Commission. Les autres bailleurs du projet seront la Coopération japonaise (4 millions €), le Trésor public haïtien (2 millions €) ainsi que plusieurs autres agences de coopération (Coopération française, FNUAP, UNICEF). Le déroulement effectif du dénombrement sera suivi de manière rapprochée par la Délégation et l'Ordonnateur National afin de pouvoir recibler éventuellement notre appui à la phase post-censitaire.

En terme de résultats, une enquête auprès des utilisateurs d'information statistique, menée par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) a démontré que le recensement pourra fournir plus de 50 % des indicateurs sollicités par 60 % des institutions. Il complètera ainsi les données fournies par les récentes enquêtes telles que l'enquête « mortalité, morbidité et utilisation de services » (EMMUS III), l'enquête budget-consommation des ménages (EBCM) et l'enquête sur les conditions de vie en Haïti (ECVH).

Le développement institutionnel et le renforcement des capacités sont les objectifs principaux des projets de ce domaine de concentration. La question du genre est prise en compte à travers une amélioration de la gestion des ressources humaines dans toutes les activités de gouvernance, permettant ainsi une véritable égalité des chances.

Plusieurs mesures sur le secteur de la gouvernance sont envisagées :

- Veiller à la bonne clôture des différents devis-programmes pour le PARSGEH ;
- Appui à la formulation d'un plan d'actions dans le secteur des médicaments ;
- Finaliser la proposition de financement pour le recensement (2 M€).

4.2.4. DOMAINES HORS CONCENTRATION

Programme Appui à l'Ajustement Structurel (PAAS)

Compte tenu de l'importance d'assurer un bon déroulement du programme de réformes économiques agréés par le Gouvernement avec les principaux bailleurs de fonds, il avait été prévu dans le cadre du PIN de consacrer 20% de celui-ci pour soutenir la balance des paiements, et avec les fonds de contrepartie constitués, le budget de l'Etat. Le **Programme d'Appui à l'Ajustement Structurel** a été suspendu par la décision du Conseil de l'Union européenne de janvier 2001. Aucune activité dans ce cadre n'a eu lieu en 2002. Etant donné que la Convention de Financement du programme n'est plus en vigueur depuis décembre 2001, l'Ordonnateur National a marqué son accord sur la clôture comptable du PAAS 8^{ème} FED. Un reliquat de 6,2 M€ provenant de la partie PIN a été désengagé dans l'OLAS en 2002 (à signaler que cette opération, intégrée dans le rapport 2001, n'a pas été inscrite dans celui-ci par souci de cohérence).

Secteur privé et commerce

Les résultats ne pourront être appréciés qu'après le démarrage et la mise en œuvre des activités. Les travaux d'identification d'un **Programme d'Appui au Secteur Privé** n'ont été réactivés qu'au 2^{ème} semestre 2001. Sur base d'une étude précédente et en collaboration avec les services de l'ON, de la Délégation et du CDE, un groupe de travail composé de représentants d'associations du secteur privé a préparé un document de projet, intitulé « Demande d'appui du secteur privé haïtien auprès de la CE ». En accord avec les partenaires du secteur privé, l'Ordonnateur National et la délégation avaient envisagé l'instruction du programme en deux parties : (a) Une proposition de Financement d'un **Programme d'Appui à la Productivité des PME (PAP)** (1.99 millions €) a été finalisée en novembre 2002, ayant

comme objectif principal d'apporter un appui aux micro, petites et moyennes entreprises dans des domaines dotés d'un potentiel de développement, en termes d'accroissement de la production et de la productivité, ainsi que de favoriser le gain de parts de marché accrues et diversifiées. (b) Finalisation de l'instruction du « **Projet d'Appui au Secteur Privé** » (PASP) lors d'un forum des affaires, comportant un atelier de réflexion et restitution en vue d'élaborer la proposition de financement. Ce dernier projet devrait couvrir les aspects « macro » et « meso » de l'appui au secteur privé haïtien. Compte tenu de la demande des services du siège de la Commission d'intégrer les deux projets dans une approche globale, un forum des affaires finalisera l'instruction d'un seul projet d'un montant de 8 M€ début 2003. Le projet devrait aider le secteur des affaires formel et/ou informel à moderniser son environnement, à engager un dialogue constructif avec les Autorités Politiques et à s'adapter aux nouvelles données de commerce marquées par la globalisation de l'économie mondiale, l'ouverture du marché haïtien, l'intégration des pays du bassin de la Caraïbe et de l'Amérique et l'accession d'Haïti au CARICOM. En marge des activités liées au Programme, le secteur des affaires a été sensibilisé à utiliser les ressources financières du Programme Régional du Rhum géré par la WISPA et du programme EBAS.

Energie

L'objectif de notre intervention était de favoriser le redémarrage des activités économiques par la production d'une énergie moins chère, constante et de qualité. Dans le domaine « politique sectorielle » et dans le domaine « privatisation de Electricité d'Haïti » (*EdH*), le Gouvernement n'a pas pu respecter tous ses engagements. Il devait moderniser le secteur, réduire le niveau des pertes, initier des actions en faveur de l'électrification rurale. Concernant la privatisation de *EdH*, malgré les études faites (financées par la *BID*) aucune avancée n'a pu se concrétiser. Le Gouvernement devait aussi proposer une politique sectorielle afin d'assurer la viabilité à long terme des investissements réalisés dans ce secteur.

Les trois principaux contrats de notre programme de modernisation du secteur de l'énergie de 16 M€ portant sur la fourniture d'un groupe électrogène de 10 MW, sur la réhabilitation de trois autres groupes électrogènes et la fiabilisation de la centrale hydroélectrique de Péligre ont été réalisés sans difficulté majeure. D'autres contrats de fournitures ont été passés pour l'acquisition de pièces détachées et leur mise en place. La formation du personnel d'*EdH* a toujours été l'une des priorités de notre engagement. Chaque contrat conclu faisait l'objet d'un volet « formation » du personnel, « volet » suivi par nos experts. Sur vingt engagements, quinze sont clôturés. Le montant des paiements s'élève à 96 % des engagements. Les activités, y compris le perfectionnement du personnel d'*EdH*, prévues dans la convention de financement ont été réalisées. Cependant, il faut regretter que le volet institutionnel n'est pu se réaliser faute de volonté politique.

Imagerie Satellitaire

L'objectif de ce projet est de doter l'Administration de la capacité de fournir des informations cartographiques fiables par la mise à jour des cartes nécessaires à la réalisation de schémas régionaux de développement. Ce projet a fourni, à l'Administration, des données fiables, qui étaient, à l'époque, inexistantes. Il a fallu acquérir des images *Spots* pour démarrer le projet, former le personnel aux nouvelles techniques. Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (Maître d'œuvre de ce projet) a pendant toute la durée du projet su prendre les mesures, tant techniques que politiques, pour assurer à la cellule du projet (**Unité de Télédétection et de Système d'Information Géographique**) la sérénité nécessaire pour accomplir les tâches définies dans le projet. Ce projet a permis de réaliser la couverture en spatioscarte satellitaire au 1/50.000^{ème}, de nouvelles cartes thématiques au 1/100.000^{ème}, une base de données spatiales (BDS), deux projets pilotes, l'équipement en matériels informatiques et logiciels de quatre ateliers opérationnels et d'acquérir une caméra numérique

et des systèmes GPS différentiels de précision. Ce projet, créé de toute pièce, est une réussite. Les activités ont été toutes réalisées avec sérieux et compétence. Le Gouvernement a participé financièrement à hauteur de 39% du budget total. La Délégation envisage de préparer une deuxième phase pour conforter les acquis techniques et humains.

Les mesures envisagées pour ce domaine hors-concentration sont :

- Finaliser la proposition de financement secteur privé (6,5 M€) en vue d'une instruction courant 2003 ;
- Assurer le suivi des engagements en cours de réalisation et procéder à la clôture des autres en 2003 ;
- Finaliser la proposition de financement pour la 2^{ème} phase de l'UTSIG en vue d'une instruction courant 2003.

4.2.5. RELIQUAT DU 8^{EME} FED REORIENTE

La décision du Conseil de l'Union européenne de janvier 2001, prolongée en janvier 2002, réoriente les fonds pour des projets au bénéfice direct des populations haïtiennes, au renforcement de la société civile et du secteur privé ainsi qu'au soutien éventuel au processus de démocratisation et de renforcement de l'Etat de droit.

Un projet d'appui à la Mission Spéciale de l'OEA pour le renforcement de la démocratie va dans ce sens en appuyant le processus et les institutions démocratiques en Haïti. La Mission Spéciale vise l'instauration d'un contexte favorable à un accord entre les protagonistes de la crise politique ainsi que la tenue des élections locales. Le financement de cette mission est assuré par plusieurs pays membres de l'OEA, certains pays européens ainsi que par la Banque Mondiale et le CARICOM. Un montant de 0,7 M€ a été mobilisé pour cet appui. La contribution sera utilisée pour des actions d'assistance technique, de formation et d'information qui visent un appui à la création d'un système judiciaire compétent, efficace et politiquement indépendant et un appui à l'amélioration de la situation des droits de l'homme par la mise en place d'un système efficace de monitoring, et par des formations et des appuis dans le domaine de la défense des droits de l'homme.

Autres programmes et projets à l'instruction sur reliquat 8^{ème} FED

D'autres programmes et activités visant à bénéficier directement ou indirectement aux populations, et à appuyer le secteur privé, sont actuellement en cours d'instruction. Un "**Programme de réhabilitation et développement d'infrastructures de base pour les populations**", de 27 M€, fera l'objet d'une proposition de financement début 2003. De même, un "**Programme de micro-réalisations**", de 8 M€ sera soumis début 2003 pour décision de la Commission. La proposition de financement relative à un "**Programme d'Appui à la Productivité des Entreprises**", de 2 M€, a été transmise aux services de la Commission en novembre 2002. L'instruction d'un "**Programme d'Appui au Secteur Privé**", de 6,5 M€, devrait aboutir sur une proposition de financement début 2003.

La mise au point de la proposition de financement relative à la "Seconde Phase du Recensement" devrait aboutir courant 2003 (2 M€). L'Unité de Télédétection et de Système d'Information Géographique (UTSIG) devrait être en mesure de soumettre, au premier semestre 2003, une proposition de financement de 6,5 M€ pour un nouveau "Projet d'exploitation d'informations géographiques pour le développement". Ce projet permettrait ainsi de poursuivre l'utilisation d'images satellitaires et de photographies aériennes pour l'exécution d'outils de planification et d'aide à la décision. Un volet météorologique devrait aussi faire partie de ce projet.

Par ailleurs, une assistance technique pourrait être envisagée pour appuyer un processus de consultation et de préparation d'un iPRSP, avec les acteurs étatiques et non-étatiques concernés par la réflexion autour d'un Cadre de Lutte contre la pauvreté en Haïti.

4.3. - 9^{ème} FED - DOMAINE DE CONCENTRATION N° 1 - EDUCATION

En cohérence avec le « Plan National d'Education et de Formation » (PNEF), les objectifs spécifiques de l'appui communautaire qui sera éventuellement envisagé dans le cadre du 9^{ème} FED viseront l'augmentation de l'offre scolaire, l'amélioration de la qualité de l'offre, l'amélioration de la gouvernance du secteur, la sécurisation du budget de fonctionnement du ministère autant que possible et la contribution au fonctionnement des cantines scolaires.

Compte tenu de la décision du Conseil de janvier 2001 et en anticipant la signature du CSP 9^{ème} FED, la Délégation a procédé en 2001 à l'identification et à l'instruction d'un **Programme d'Appui à l'Amélioration de la Qualité de l'Education (PARQE)** de 28 M€. Le projet est financé par le reliquat de la première tranche du 8^{ème} FED. Démarré fin 2002, la plupart des activités de ce programme bénéficieront directement à la population et appuieront le développement du secteur privé (70% de l'offre scolaire en Haïti étant privée). Pendant son délai d'exécution de 4 ans le projet contribuera notamment à l'amélioration de la formation des maîtres et du matériel didactique ainsi qu'à la réhabilitation de salles de classes. Le problème des élèves sur-âgés sera également pris en compte.

La signature de la Convention de Financement, finalement intervenue le 8 mai 2002, avait été retardée pendant 6 mois à cause de la situation politique en Haïti, notamment après les événements du 17 décembre 2001. Depuis le démarrage du projet en août 2002, des groupes techniques mixtes (secteur public, secteur privé, bailleurs de fonds) ont commencé par jeter des réflexions sur les aspects conceptuels et opérationnels du projet. Les experts pour les volets Formation des Maîtres, Fonds d'appui Pédagogique, et Méthodes de travail des Directions Départementales de l'Education sont identifiés et leur recrutement est en cours. Par contre, la mise en place de la Cellule de gestion n'a pas eu lieu, notamment à cause de la non-disponibilité d'experts qualifiés dans la base de données des experts individuels. Par conséquent, la mise en œuvre de la majorité des activités a été retardée considérablement. La mise en place de la cellule de gestion et la pleine mise en opération du projet est envisagée pour début 2003.

Les mesures envisagées pour ce domaine sont :

- Finaliser le recrutement de l'assistance technique ;
- Mise en place de la cellule CAPIG ;
- Démarrage des activités programmées.

4.4. - AUTRES INSTRUMENTS

4.4.1. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Au total, 24 M€ provenant des prêts BEI concernaient la SOFIDHES qui a bénéficié de deux protocoles de 4 M€ et la CAMEP pour un prêt de 16 M€, pas encore débloqué à date. En effet toutes les conditions pour la mise en œuvre ne semblent pas encore avoir été remplies (notamment la création d'un nouvel organisme conformément aux dispositions de la loi sur le secteur de l'eau et de l'assainissement qui a été approuvée récemment par le Parlement).

4.4.2. COOPERATION REGIONALE

Le programme régional dans la Caraïbe, sur les ressources du 7^{ème} FED cible trois (3) composantes principales d'intervention : le développement des ressources humaines dans **le tourisme, la promotion du produit touristique régional et le patrimoine culturel**.

Restauration du centre historique du Cap Haïtien par la mise en valeur du patrimoine culturel de la région. L'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) a mis à la disposition du programme un architecte d'une grande compétence et dévoué à ce projet. Cependant, par manque de financement, le programme n'a pu sélectionner que la réhabilitation de la place de la Cathédrale dont les travaux se sont terminés en décembre 2002.

Le programme régional tourisme (7^{ème} FED) exécuté par l'Université Quisqueya. Les activités comprennent quatre (4) volets (formation de formateurs, dotation de matériels et d'équipements, renforcement institutionnel et modernisation de l'enseignement de l'hôtellerie) sur une période de deux (2) ans. Le projet « Restructuration de l'Ecole Hôtelière » a contribué au développement des ressources humaines dans le secteur touristique et hôtelier ainsi qu'à une modernisation et diversification de l'offre de formation dans ce secteur gravement touché par la crise.

Caribbean Regional Trade Sector Program (7^{ème} FED) Une enveloppe de 0,8 M€ a été attribuée à Haïti pour appuyer le développement institutionnel des structures de promotion de l'exportation haïtienne. Suite aux difficultés et au retard liés à l'agence de mise en œuvre, les fonds ont été rendus disponibles fin 2002. Un nouveau programme d'appui institutionnel porte sur les activités suivantes : (1) réhabilitation de la Salle de Conférence de la Chambre de Commerce d'Haïti, (2) Etudes sur le Commerce et l'investissement entre Haïti et la République Dominicaine, (3) Etude sur les opportunités d'affaires du marché du CARICOM, (4) fonds de promotion et de rencontres (5) conférences sur la construction des marchés régionaux. La mise en œuvre des actions commencera début 2003 et se terminera le 31 octobre 2003.

Dans le secteur **Développement Rural** trois projets sont en cours d'exécution sur financement PIR 7^{ème} et 8^{ème} FED:

- Le Projet binational de crédit pour la zone frontalière entre Haïti et la République Dominicaine (PROCREBI) (2 M€). Le principal résultat obtenu est que deux opérateurs de crédit sont renforcés dans leur capacité de financement au moyen d'une ligne de crédit mise à leur disposition, et (qu'ils sont également renforcés) dans leur capacité d'intervention par des programmes de formation. Une évaluation finale de ce projet est programmée durant le premier semestre 2003.
- Le Projet de Contrôle de la Fièvre Porcine Classique (FPC) en Haïti (0,8 M€) et en République Dominicaine et de vigilance épidémiologique à la Jamaïque, aux Bahamas et en Belize (Projet 7 ACP RCR 365 du CARIFORUM) a démarré en juin 2002. Les attentes du projet consistent à arriver à des structures de coordination fonctionnelles et efficaces en Haïti et à une couverture vaccinale qui atteint environ 90% du cheptel porcin par des opérations de vaccination et d'épidémiosurveillance bien conduites. Des formations ont été organisées et la campagne de vaccination a été lancée en décembre 2002.
- Le Programme Environnement Transfrontalier (PET) (4 M€) pour lequel les résultats attendus sont : la construction et la mise en fonctionnement d'un centre transfrontalier de formation pour le développement durable, l'établissement d'un plan d'aménagement binational de la région des lacs, la promotion et la mise en œuvre

d'activités pilotes axées sur la préservation de l'environnement, la mise en valeur et l'exploitation durable des ressources naturelles et le développement touristique dans la région. Comme le projet a connu beaucoup de problèmes de démarrage, des résultats concrets sont attendus courant 2003. Une évaluation à mi-parcours est programmée pour le deuxième trimestre 2003. Le lancement de l'appel d'offres pour la construction du centre transfrontalier du programme PER (sur financement PIR) ;

4.4.3. STABEX

Dans le cadre du STABEX, Haïti a bénéficié des transferts suivants (en incluant les intérêts) : 34 M€ au titre du STABEX 90-93, 9M€ au titre du STABEX 94, 0,3 M€ du STABEX 98 et 2,5 M€ du STABEX 99. Rappelons que le STABEX 87-88 d'un montant de 11 M€ a été clôturé en 1998.

STABEX 90-93

Les actions de réhabilitation des pistes rurales dans la presqu'île du sud et celles de la RN3 s'inscrivent dans la perspective de faciliter l'écoulement des produits agricoles :

- Réhabilitation des pistes rurales: Le projet Chambellan/les Irois exécuté a été réceptionné en février 2002. Le projet de réhabilitation de la route Port-à Piment/Les Irois se poursuit et la date d'achèvement des travaux au 28 février 2003.
- Projet de réhabilitation de la route nationale N°3 Port-au-Prince/Mirebalais/Hinche : les travaux ponctuels d'amélioration de la route nationale N°3 ont été réceptionnés le 26 juillet 2002.

STABEX 94

Les objectifs poursuivis étaient :

- Amélioration du fonctionnement des filières d'exportations : en 2002, des efforts ont été réalisés dans la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel pour les cultures d'exportation à travers le processus pour la constitution d'un institut du café.
- Augmentation des quantités produites : en vue d'augmenter la production dans les filières d'exportation, sept (7) opérateurs ont été financés pour l'exécution des actions de nature à augmenter la production.
- Augmentation de la qualité des produits de base et de la transformation : globalement les actions de construction des centres de collecte, de traitement du café lavé et de traitement final, financées sur le STABEX 94, concourent fondamentalement à augmenter la qualité du café produit.
- Recapitalisation des petites entreprises agricoles : au cours des années 2001 et 2002, le poids des producteurs à travers les organisations et coopératives caféières existantes, a été renforcé dans les filières d'exportation. Les appuis dans la collecte et la transformation du café, ont beaucoup contribué à améliorer le revenu des producteurs de café et constituent donc un pas vers la recapitalisation des exploitations agricoles.
- Sécurisation des dépenses de l'Etat : le renforcement de la direction de la production végétale du MARNDR, le recrutement d'un assistant technique et l'audit à posteriori des différents projets vont dans le sens de la sécurisation des dépenses publiques.

En termes de résultats, les fonds STABEX 94 ont permis :

- Constitution depuis le 17 octobre 2002 d'un institut national du café en Haïti INCAH.
- Régénération et établissement des plantations caféières

- Diversification des cultures d'exportation par un appui à la production de giraumont et le cantaloup dans la vallée de l'Artibonite et par une étude sur les méthodes de lutte contre le jaunissement léthale du cocotier.
- Construction des dix-huit (18) centres de traitement pour le café, six (6) centres de traitement pour le cacao et une (1) usine de traitement final de café.
- Formation des membres des coopératives sur les principes coopératifs et de gestion. Appui en crédit à plus de 500 femmes paysannes.
- Allocation de plus de 4 millions de gourdes de fonds de roulement aux coopératives pour la collecte de café.
- Renforcement de la capacité de suivi des actions financées sur le STABEX 94.

La situation à fin 2002, des différents COM en cours de réalisation permet d'apprécier le niveau d'exécution de chaque COM : 95 % pour le STABEX 90-93 et 58 % pour le STABEX 94. En 2001 et 2002 les paiements effectués à partir de ces fonds s'élèvent à 8.4 M€. En ce qui a trait aux STABEX 98 et 99, les montants ont été transférés mais les COM, préparés et instruits à la fin de cette année, devraient être signés début 2003.

Dans la mise en œuvre du programme de STABEX, le renforcement des capacités du MARNDR et des opérateurs locaux dans l'identification du scolyte du café et la formation sur les méthodes de lutte a été importante. Il en est de même pour les producteurs en cherchant à les positionner comme les principaux acteurs des filières d'exportation. Enfin dans les stratégies d'intervention des réseaux, l'équité de genre est ressortie de façon claire dans les différentes actions mises en œuvre.

4.4.4. LIGNES BUDGETAIRES

Le programme Sécurité Alimentaire

Le programme Sécurité Alimentaire, qui veut renforcer la sécurité alimentaire à long terme des populations à travers les instruments aide directe, aide indirecte en espèces et aide indirecte en nature, a les objectifs spécifiques suivants : (1) créer un cadre favorable au développement rural, (2) développer une politique nationale de sécurité alimentaire, (3) augmenter les revenus des populations défavorisées par l'augmentation de la production, (4) contribuer à la création d'un filet de sécurité.

(1) La réforme du Ministère de l'Agriculture a été soutenue par un appui budgétaire de 2,75 M€. Cette réforme est paralysée pour l'instant, la déconcentration et la formation des ressources humaines n'ayant pas été réalisées de manière satisfaisante. Les dépenses ont cependant permis la construction/réhabilitation et l'équipement de certaines structures déconcentrées. Un réaménagement budgétaire (environ 0,75 M€) a permis également la réalisation d'une couverture photographique aérienne nationale.

(2) Une Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) a été créée sur l'aide directe, constituée d'un conseil interministériel chargé de prendre les décisions en matière de politique de sécurité alimentaire, et d'un secrétariat technique qui a préparé un plan national de sécurité alimentaire. Les engagements du gouvernement vis à vis de cette structure n'ont été que très partiellement remplis. Le secrétariat a néanmoins poursuivi l'élaboration de documents, la réalisation d'évaluations et l'organisation de séminaires, collaborant avec le PAM et la FAO.

(3) Des revenus sont créés pour les populations rurales dont les conditions de production et de commercialisation sont soutenues par plusieurs projets de l'aide directe mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et par l'ensemble des projets ONG de l'aide indirecte en espèces. Bien que non quantifiés et érodés par des conditions de production de plus en plus

défavorables, ces revenus n'en sont pas moins réels. Malgré les carences relevées au niveau institutionnel du Ministère de l'Agriculture les résultats des projets mis en œuvre par les ONG sont encourageants.

(4) La contribution à la création d'un filet de sécurité est réalisée par un appui aux cantines scolaires. La fourniture de 7.000 à 8.000 TM de denrées par an par l'aide indirecte en nature permet d'assurer 130.000 à 150.000 repas par jour à des enfants durant l'année scolaire. Ces distributions, dont le suivi rapproché est assuré par des projets de l'aide directe, s'inscrivent dans le cadre plus large du Programme National de Cantines Scolaires mis en place par le gouvernement. Les résultats de cet appui sont satisfaisants.

Les principales mesures à prendre sont :

- Suivre la ratification de la CNSA ;
- consolider le budget de fonctionnement de la CNSA ;
- faire actualiser par la CNSA et approuver par le Conseil interministériel le Plan National de Sécurité Alimentaire ;
- poursuivre ou non le soutien à la CNSA en fonction des résultats de l'évaluation finale prévue en mai 2003 ; dans l'affirmative, redéfinir les activités de la CNSA.

En ce qui concerne **l'aide directe**, le gouvernement haïtien a bénéficié d'allocations à travers 7 lettres officielles de 1995 à 2002 pour un montant total de 42,33 M€ (engagement primaire) dont 19,15 M€ d'aide budgétaire et 23,18 M€ d'aide projet. Suite à la crise politique, 16,4 M€ d'aide budgétaire ont été annulés en 2000.

État des engagements et paiements au 31/12/02 (M€)					
Instruments SA	Début	Eng. Primaire	Eng. Secondaire	Paiements Com.	Avance locale
Aide directe budgétaire	1996	19,150	2,750	2,750	2,750
Aide directe projet	1995	23,180	17,580	17,225	11,997
Aide directe totale	1995	42,330	20,330	19,975	14,747

Au 31 décembre 2002, 98 % de l'engagement secondaire ont été payés par la Commission (44 % en octobre 2001) et 73 % de ce montant ont été transférés sur les comptes des opérateurs.

Les projets d'appui au crédit dans l'Artibonite (0,6 M€) et de réhabilitation de la route Jean-Rabel – Port-de-Paix (2 M€) sont terminés et en phase de clôture, l'appui à la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (1,47 M€) se termine en mai 2003 et l'appui budgétaire au Ministère de l'Agriculture (2,75 M€) arrive également à son terme. L'appui à la filière intrants semences (7,21 M€) a été réorienté de la production de semences de céréales vers celle de plançons de pomme de terre et la production de plants de bananier plantain est à l'étude. L'appui au financement décentralisé (0,4 M€) est en phase de relance avec un projet de formation des agents de crédit décentralisé. Le soutien à la gestion de l'eau dans le Nord-Ouest (1,6 M€) est prolongé pour permettre la construction de citernes supplémentaires et l'achèvement des travaux de réhabilitation de deux périmètres irrigués. Les derniers appuis au Ministère de l'Agriculture sont réalisés par un projet de formation des cadres en autogestion des périmètres irrigués (0,45 M€) et un appui institutionnel aux 3 directions départementales agricoles concernées par le Programme de Développement Rural (0,5 M€).

Compte tenu des contraintes de fonctionnement relevées dans l'appui au ministère de l'Agriculture, 1,9 M€ ont été engagés en 2001 pour appuyer le Programme National de Cantines Scolaires (PNCS) du Ministère de l'Éducation Nationale. La mise en œuvre du programme connaît un retard important. Le volet « fonctionnement /investissement » n'a pas encore l'effet désiré sur le rôle de coordination attendu du PNCS. Le volet « distribution de petits déjeuners » se déroule bien mais est maintenant confronté à l'augmentation des prix. Le volet « distribution de réchauds améliorés » démarre lentement, victime de l'augmentation

des coûts des matières premières et de prises de décision trop lentes pour y remédier. Le volet « activités complémentaires » n'a pas démarré suite au manque de propositions valables de la part des partenaires.

En décembre 2002, un montant de 5,5 M€ a été engagé pour prolonger l'appui au PNCS, augmenter la production agricole par l'aménagement de petites infrastructures d'irrigation, et renforcer la gouvernance par un soutien à la réflexion des ONG concernées par la sécurité alimentaire.

Les principales mesures à prendre sont :

- préciser les modalités d'exécution
- détailler des activités des différents appuis
- choisir des partenaires responsables de l'exécution

En ce qui concerne **l'aide indirecte en espèces**, mobilisée depuis 1998, trois allocations (1998, 1999, 2000) ont permis de financer 13 projets pour un montant total de 8,3 M€.

État des engagements et paiements au 31/12/02 (M€)					
Instruments SA	Début	Eng. Primaire	Eng. Secondaire	Paiements Com.	Avance locale
Aide indirecte en espèces	1998	-	8,337	-	5,754

Ces projets concernent la nutrition infantile ou le développement rural. Les 8 projets 1998 et 1999 sont clôturés ou en phase de clôture. La plupart d'entre eux sont satisfaisants et ont été favorablement évalués par les audits et évaluations, même si l'on doit reconnaître que leur impact n'est généralement pas durable. Les 5 projets issus de l'appel à propositions 2000 (2,73 M€) ont démarré début 2002 pour une durée de 24 à 36 mois. Ces projets évoluent de manière satisfaisante. L'évaluation des projets de l'appel à propositions 2002 (4 M€) lancé en octobre 2002 est en cours.

En ce qui concerne **l'aide indirecte en nature**, recentrée vers les cantines scolaires depuis 1996, la distribution des 7.318 TM de l'allocation 2002 (5,2 M€) pour l'année scolaire 2002-2003 se déroule normalement.

Allocations d'aide alimentaire depuis 1995 (TM et M€)							
Instruments SA	1995	1996	1997	1999	2001	2002	Total
Aide indirecte en nature	15.194	13.973	9.944	8.730	698	7.318 5,2	55.857 TM ~ 28 M€

La Sécurité Alimentaire a intégré l'aspect environnemental au niveau de son programme de cantines scolaires qui va distribuer 180 réchauds améliorés à 45 écoles pilotes regroupant 15.000 enfants. L'objectif est de diminuer la consommation de bois et par conséquent la pression sur l'environnement. Ce même programme est également sensible aux aspects de genre car il favorise la scolarité des petites filles qui sont les premières à quitter l'école lorsque les familles manquent de ressources.

Autres lignes budgétaires

Les lignes budgétaires ont été particulièrement importantes dans les domaines des Aides d'Urgence et Humanitaires, mises en œuvre par ECHO, principalement durant les années du retour constitutionnel, de fin 1994 à 1996 (43 M€), et notamment pour relancer le secteur de la santé. La ligne budgétaire réhabilitation (25 M€) a pris le relais dans les domaines de la santé, des infrastructures et du développement rural.

La **ligne cofinancement ONG** atteint un cumul de 26.7 M€. En 2002, un important cofinancement (2,8 M€) sur l'Education a été accordé pour un programme d'appui à l'éducation dans le Far West en 2002.

La **ligne Démocratie et Droits de l'Homme** atteint un cumul de 8.5 M€ avec dernièrement **l'Appui à l'Initiative de la Société Civile (ISC)**. L'ISC est une institution composée d'une vingtaine d'organisations haïtiennes de plusieurs secteurs tendant à encourager les citoyens à remplir leurs devoirs civiques, à inciter les autorités à organiser un scrutin honnête et à respecter le vote des citoyens. Le projet, accepté fin décembre 2001, porte sur un montant de 935.000 €, dont 773.000 € (83 %) à financer par la Commission et 162.000 € (17%) à la charge du demandeur. Le délai d'exécution est de 24 mois. Les résultats recherchés de l'appui sont (a) le renforcement de l'ISC pour qu'elle devienne une force de proposition et médiation structurée et efficace ; (b) la diffusion de ces principes notamment par l'éducation civique, mais aussi par la tenue de formations spécifiques et l'animation de débats sur les problèmes de sociétés ; (c) l'utilisation des médias pour toucher le plus grand nombre et faire connaître les activités réalisées. La plupart des activités concerne des sous-projets, mise en œuvre par les associations-membres de l'ISC et approuvés par l'assemblée générale de l'ISC ainsi que par le comité de suivi du projet, composé du chef de Délégation de la Commission et des ambassadeurs des Etats Membres représentés sur place.

4.4.5. CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Entre 1998 et 2002, le Centre pour le Développement des Entreprises (CDE) a contribué, à concurrence de 258.200 €, au financement d'activités diverses au bénéfice d'entreprises haïtiennes. Ces activités ont porté sur de l'assistance technique, des études de faisabilité, de la formation et des études sectorielles, dans les domaines de la construction, production fruitière, de l'agro-industrie, de la boulangerie, de la production de peinture, et récemment des huiles essentielles.

Durant la période 2001-2002, 96.950 € ont été engagés pour la réhabilitation sucrière dans la région des Cayes, l'amélioration de la production de composantes en béton et l'utilisation de minéraux locaux pour la fabrication de peintures.

Fort de son expérience dans le domaine de l'appui aux PME, le CDE compte poursuivre le financement d'activités en Haïti, qui viseront à accroître leur productivité et compétitivité. Par ailleurs, le CDE est actuellement associé à l'instruction d'un Programme d'Appui au Secteur privé, notamment d'un volet dont l'objectif spécifique sera l'amélioration de la compétitivité, du chiffre d'affaires et de la rentabilité globale des petites, moyennes et micro entreprises dans les secteurs du mobilier, de l'artisanat, de la construction, du vêtement et de l'agro-industrie. Ce projet, en cours d'instruction, devrait faire l'objet d'une décision de financement au cours du troisième trimestre 2003.

5. Perspectives de programmation pour les années suivantes

La décision de janvier 2001 prévoit la réorientation du reliquat "vers des projets au bénéfice direct de la population haïtienne, au renforcement de la société civile et du secteur privé et au soutien éventuel du processus de démocratisation et de renforcement de l'état de droit" et de fait modifie à la fois les secteurs de concentration du PIN signé entre le Gouvernement et la Commission mais également l'analyse des critères de performance telle qu'effectuée habituellement.

Depuis janvier 2001, la réorientation vers des projets au bénéfice direct des populations haïtiennes s'est concrétisée par l'engagement d'un programme d'appui à l'éducation de base de 28 M€.

A fin 2002 et suite aux désengagements, il subsiste les disponibilités suivantes :

- 27 M€ sur le 7^{ème} FED dont 25 M€ seront mobilisés sur la route Cap – Dajabon et 2 M€ pour l'appui au projet héritage culturel du Cap Haïtien dont l'étude est en cours.
- 40,5 M€ sur la 1^{ère} tranche (103,6 M€) du PIN du 8^{ème} FED. Certaines interventions sont en cours d'instruction pour l'engagement du reliquat de cette 1^{ère} tranche : un programme micro-réalisation de 8 M€, un programme de réhabilitation de 27,5 M€, un programme d'intervention d'urgence de 5 M€.
- 44,4 M€ de la 2^{ème} tranche qui vient d'être mis à disposition par la décision de janvier 2003. Les dossiers de certaines interventions envisagées sont en cours de préparation comme : l'Aménagement du territoire (Phase II-UTSIG) de 6.5 M€, secteur privé de 8 M€, un programme de prévention et de lutte contre le SIDA pour 2 M€, l'appui au recensement pour 2 M€ et l'appui au processus de démocratisation de 10 à 15 M€.

Le programme de travail conjoint de la Délégation et du Bureau de l'ON pour 2003 tournera autour des axes principaux suivants :

1. Accélération de l'instruction et de la prise de décision sur les actions envisagées dans le contexte de la réorientation des reliquats du 8^{ème} FED et du 7^{ème} FED ;
2. Accélération de l'instruction et de la prise de décision sur les actions envisagées dans le contexte de l'appui au processus électoral ;
3. Préparation du 9^{ème} FED ;
4. Renforcement du suivi de la mise en oeuvre des conditions institutionnelles et de l'exécution des programmes et projets déjà engagés ;
5. Procéder au processus de déconcentration de la Délégation.

6 – Revues opérationnelles annuelles 2003

6.1. – Accélération de l'utilisation des reliquats des anciens FED

La priorité a été accordée à la clôture des engagements dits dormants et ceux pour lesquels aucune action n'a été entreprise. Considérant les PIN des 7^{ème} et 8^{ème} FED, environ 10 engagements primaires et 12 crédits délégués sont clôturés, ce qui implique le dégagement des reliquats correspondants. En outre, un dégagement partiel d'un montant de 27,5 M€ a pu être effectué. En ce qui a trait aux autres projets non clôturés à date, certains d'entre eux sont en litige et donc nécessitent un plus long délai de traitement, cependant il est prévu de faire des dégagements partiels de ressources. D'autres pour lesquels les avances versées ne sont pas apurées, des mesures sont prises pour qu'ils soient clôturés au courant du deuxième semestre de l'année 2003. Un tableau en annexe reflète la situation des engagements primaires non clôturés.

6.2. – Dialogue dans le pays entre l'ON et les acteurs non étatiques

Sur les programmes du FED ainsi que sur les autres instruments, les principales actions ont été mises en œuvre en collaboration directe avec les acteurs non étatiques (ONG, coopératives, unions de producteurs), des contrats de subvention et/ou devis-programmes ont été signés directement avec ces partenaires. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de certaines interventions, des rencontres avec acteurs non étatiques ont été initiées afin de les impliquer dans la conception des actions.

7 – CONCLUSION - Forte polarisation dans la crise politique

Depuis les élections contestées de mai 2000, le contexte politique haïtien reste profondément marqué par une polarisation aiguë de la crise politique, malgré les efforts de la CARICOM et de l'OEA pour la recherche d'une solution négociée de la crise politique. La succession des missions de médiation et les pressions exercées par les Etats Unis, le Canada, L'Union européenne, le Groupe d'Amis n'ont pas abouti à la signature d'un Accord Initial préalable entre l'opposition, regroupée au sein de la *Convergence Démocratique*, et le parti *Fanmi Lavalas* au pouvoir.

La Résolution 822 de l'OEA, du 4 septembre 2002, fixe un cadre et un calendrier de sortie de crise, qui étaient, en principe réalisables, sous condition d'une volonté politique ferme et constructive, de la part du Gouvernement et des autres partis appelés à participer à l'établissement d'un Conseil Electoral Provisoire, suivi d'une Commission de Garantie Electorale, deux institutions préalables pour amorcer un nouveau processus électoral et l'organisation d'élections en 2003.

Certains gestes d'apaisement ont été réalisés par le Gouvernement sans toutefois réussir à rétablir un climat de confiance et de sécurité propice. Mais ces engagements ont souvent été suivis par des actes et des coups d'éclat organisés par des organisations populaires. Le cas d'Amiot Metayer, impliqué dans les événements du 17 décembre 2001 est assez symptomatique des limites du pouvoir à cet effet.

En outre, dans ce climat d'insécurité et de défiance, certaines déclarations de part et d'autre, cristallisant les positions les plus radicales n'ont pas favorisé les timides négociations. La *Convergence Démocratique*, forte de quelques manifestations d'importance fin 2002, a durci son discours et souhaite et revendique ouvertement désormais le départ du Président Aristide.

La société civile qui doit nommer cinq représentants (sur 9) au Conseil Electoral Provisoire conditionne sa participation à des avancées concrètes, notamment en matière de sécurité. Le CEP, première étape pour l'organisations d'élections libres, est donc loin d'être formé.

La crédibilité du pouvoir sera questionnée, tant que ses déclarations d'intention et ses engagements, au terme des Résolutions 806 et 822 de l'OEA ne seront pas concrètement réalisés. L'administration de la justice reste faible et nécessitera une réforme en profondeur. La police n'est pas en mesure de restaurer un climat de sécurité et de confiance. L'image de la seule force armée du pays n'est pas brillante face à des suspicions d'exactions ou d'implications dans des trafics illicites. Sa professionnalisation et un éventuel encadrement par une assistance technique pourrait améliorer cette situation. Ignorant le cadre légal établi, les droits de la presse sont souvent remis en question par des menaces ou intimidations de groupes de pression.

La restauration d'un Etat de droit, garant des libertés individuelles passera nécessairement par cette restauration d'un climat plus serein, favorable à l'organisation d'élections locales que le gouvernement souhaitent organiser en 2003.

Il n'existe pas, aujourd'hui, d'autres alternatives de sortie de crise, qu'une solution négociée et consensuelle.

La bonne collaboration du Gouvernement avec la Mission Spéciale de l'OEA, à travers les différents termes de références élaborés dans les domaines des droits humains, de la justice, de la sécurité et de la gouvernance, sera primordiale.

Croissance économique négative

Depuis le début de la crise politique en 2000, la performance économique du pays et ses conditions sociales se sont très fortement détériorées. Au cours des deux dernières années, la croissance économique a été négative (-1,7% en 2001 et -0,9% en 2002) et les principaux indicateurs économiques se sont dégradés davantage. La production agricole est en baisse, le secteur des services est stagnant, le tourisme est devenu insignifiant, le secteur manufacturier résiste tant bien que mal, tandis que les investissements du secteur privé se raréfient.

Les infrastructures économiques et sociales se dégradent par manque d'entretien et de moyens, tandis que les services publics se montrent souvent incapables d'assurer correctement l'approvisionnement en eau et électricité. La crise politique et le retrait ou la réorientation de la coopération internationale a bloqué toute élaboration et mise en place de politiques sectorielles, handicapant fortement les réformes attendues et nécessaires pour relancer certaines activités.

Les exportations ont connu une baisse de 9% entre 2000 et 2002 (baisse du café et des zones franches) et les importations ont connu une contraction de 4%. Le fait structurel important du commerce international d'Haïti est la diminution progressive du taux de couverture des importations de biens par les recettes d'exportations. Ce taux était de 80% en 1980, il est aujourd'hui de 28%.

Les transferts de la diaspora (estimé à environ 700 M USD par an) se sont ralentis ces derniers mois, suite à la conjugaison de trois facteurs : le ralentissement de la croissance dans les pays hôtes, l'effondrement des coopératives et les rumeurs sur la suppression des comptes privés en dollars USD. Les réserves de devises se sont épuisées, correspondant fin 2002, à moins d'un mois d'importations (45 millions USD).

Sur le plan fiscal, les recettes ont enregistré une hausse substantielle, grâce à de meilleurs résultats au niveau de la perception des droits de douane et taxes sur la consommation, mais le déficit fiscal atteint presque les 3 milliards de gourdes financé presque exclusivement par la banque Centrale et par accumulation d'arriérés sur la dette extérieure. Le taux de la Gourde, la monnaie nationale, s'est déprécié de 32% par rapport au Dollar américain en 2002.

Haïti négocie actuellement avec le FMI, la mise en place d'un *Staff Monitored Program*, qui pourrait encouragé les institutions financières internationales à reprendre leur coopération. Cependant, l'Etat Haïtien doit prendre des mesures économiques douloureuses pour la population (comme l'augmentation des prix des produits pétroliers) et doit aussi adopter des mesures de meilleure gouvernance

économique. La question des arriérés reste central pour un redémarrage de la coopération.

Accroissement de la précarité et lutte contre la pauvreté

Le blocage politique et institutionnel et les performances négatives de l'économie haïtienne se répercutent sur les conditions de vie des populations exposées à une plus grande vulnérabilité. Le gel ou le ralentissement des différentes coopérations internationales pénalisent fortement la population. La population se retrouve dans une situation de plus en plus précaire et 2002 aura connu un regain de rapatriés (20.000), tentant de gagner les côtes américaines ou le territoire Dominicain. La politique de lutte contre la pauvreté est freinée par l'absence de moyens financiers et de réelle coordination entre les différents acteurs et le Gouvernement.

Haïti se classe au 146^{ème} rang sur 173 de l'Indice de Développement humain (IDH) des Nation-Unies. Les principes indicateurs sanitaires sont en baisse et assez alarmants : 65% de la population vit sous le seuil monétaire de pauvreté ; 28% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale ; le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans atteint 12,5% et moins de la moitié de la population a accès à des points d'eau aménagés.

Tous les acteurs s'accordent pour constater une dégradation sensible et continue de la situation socio-économique et craignent à court ou moyen terme une crise humanitaire sérieuse.

Les stratégies de lutte contre la pauvreté sont très fortement handicapées par l'impossibilité pour le gouvernement, faute de moyens financiers, de définir et de relancer les politiques sectorielles. Le renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs est également indispensable, y compris du secteur privé.

La viabilité passera également par la décentralisation des pouvoirs de décision, l'éradication progressive de certaines traditions de clientélisme et de corruption ainsi que par la motivation des acteurs et leur implication effective. Le tissu associatif, assez important et engagé, est lui-même victime de la fuite des cadres et beaucoup de projets de la société civile sont en panne, faute de financements et de partenaires publics opérationnels. La consolidation de la société civile et des associations de producteurs, petits et grands, devra être encouragée.

Coopération entre Haïti et la CE

Décisions du Conseil : Au cours des années 2001 et 2002, en application de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, la mise en oeuvre de la coopération entre la Communauté et Haïti, a été marquée par les décisions du Conseil relatives à la suspension partielle des instruments de coopération et à leur réorientation au bénéfice direct des populations.

Les prévisions d'engagements et de décaissement sur le 7^{ème} et 8^{ème} FED sont donc devenues caduques, par suite du désengagement de certains projets et de la volonté de réorientation des reliquats du 8^{ème} FED.

Par conséquent, en termes de résultats globaux et spécifiques, la coopération de la CE n'atteint pas ses objectifs initiaux, sur le plan quantitatif. Sur le plan qualitatif, l'impact des actions en cours s'est également révélé moindre. L'appui institutionnel aux services de l'Etat, s'étant réduit, sans qu'émergent d'autres alternatives, la pérennité et viabilité des actions sont fortement compromises.

Réorientation du reliquat de la 1^{ère} tranche du 8^{ème} FED :

Plusieurs programmes et activités visant à bénéficier directement aux populations, et à appuyer le secteur privé, sont actuellement en cours d'instruction. Un "Programme de réhabilitation et développement d'infrastructures de base pour les populations", de 27,5 M€, fera l'objet d'une proposition de financement au 2^{ème} trimestre 2003. De même, un "Programme de micro-réalisations", de 8 M€ sera soumis en mars 2003 pour décision de la Commission. La proposition de financement relative à un "Programme d'Appui à la Productivité des Entreprises", de 2 M€, a été transmise aux services de la Commission en novembre 2002. L'instruction d'un "Programme d'Appui au Secteur Privé", de 6,5 M€, devrait aboutir sur une proposition de financement au cours du 1^{er} semestre 2003.

La mise au point de la proposition de financement (2 M€) relative à la "Seconde Phase du Recensement" devrait aboutir début 2003. L'Unité de Télédétection et de Système d'Information Géographique (UTSIG) devrait être mesure de soumettre, en avril 2003, une proposition de financement (6,5 M€) pour un nouveau "Projet d'exploitation d'informations géographiques pour le développement".

Les secteurs de concentration

Le domaine du **DEVELOPPEMENT RURAL**, secteur de concentration N°1 du 8^{ème} FED, et de la sécurité alimentaire a été perturbé par le blocage politique dans sa composante institutionnelle. L'absence de l'adoption d'un document de politique foncière, accompagné d'un cadre réglementaire a entraîné l'annulation du projet « Aménagement hydro-agricole de la Tannerie (18 M€). Cependant, au niveau opérationnel, les activités et actions se poursuivent correctement à travers les opérateurs étatiques (Directions départementales) ou non étatiques (ONG, groupements). Il faut noter, qu'au niveau de l'aide et de la sécurité alimentaire (aide directe ou indirecte), l'Union Européenne est un des principaux acteurs dans le pays.

Le domaine des **INFRASTRUCTURES**, secteur de concentration N°2 du 8^{ème} FED, a connu un réel ralentissement. L'Etat a rempli une partie de ses obligations (décentralisation, plan directeur de transports, loi sur le fonds d'entretien routier) mais les applications sont encore très incertaines. Sur le plan opérationnel, les travaux sur la route N°3 ont été interrompus pour défaut d'exécution. Une nouvelle étude réalisée servira de base pour une nouvelle proposition de financement. La route Jérémie-Les Cayes a fait l'objet d'une demande de financement (52 M€) mais son instruction a été bloquée pour des raisons politiques. Une proposition sur la route Le Cap-Dajabon (45 M€), dont les études sont finies, sera déposée début 2003.

Le domaine de la **GOUVERNANCE** et des secteurs sociaux, secteur N°3 du 8^{ème} FED, a été fortement pénalisé dans sa composante de renforcement de l'Etat de droit. Le contexte politique n'a pas permis de mettre en œuvre la programmation prévue et les prises de décision d'ordre stratégique, notamment à cause du retrait ou du gel des autres coopérations internationales. Les projets ont été retirés (santé et culture) ou abandonnés (justice développement local). Il faut noter cependant la poursuite satisfaisante du programme d'appui au renforcement de la Gouvernance dans le secteur de l'Education (PARGSEH) et le lancement du projet d'amélioration de la qualité de l'Education (PARQE).

Dialogue politique

Les principes de partenariat et de dialogue de l'Accord de Cotonou sont difficilement applicables, dans un tel contexte politique. Il est paradoxal de demander à l'Etat haïtien (surtout au niveau politique et de certaines de ses administrations), qu'il consente à laisser échapper la conception et maîtrise directe de programmes et projets, dont il estime que le financement et la conduite lui reviennent de droit. Malgré cette ambivalence, il faut noter la bonne collaboration entre la Délégation et le Bureau de l'ordonnateur National. Aucun blocage politique n'est venu freiné la mise en œuvre des activités.

En application de la Décision du Conseil du 29 janvier 2001, le Cadre Stratégique de Pays (CSP) a été préparé durant le premier semestre 2001, par la seule Délégation, sans dialogue officiel avec le Gouvernement haïtien. Ce dernier a néanmoins été consulté pour le choix des secteurs de concentration prioritaires, choix qu'il a officieusement entériné à l'époque. Après avoir franchi les différentes étapes du contrôle interne, le CSP avait été soumis pour avis du Comité du FED en janvier 2002. Le Comité a cependant refusé de statuer sur le CSP en se référant aux décisions du Conseil et à l'application des mesures appropriées. Le CSP n'a pas été réintroduit.

La nouvelle décision de janvier 2003 libère la 2^{ème} tranche du 8^{ème} FED mais maintient la non-notification de l'enveloppe du 9^{ème} FED. Il faut aussi noter l'initiative de la Commission Européenne de réduire l'enveloppe du 9^{ème} FED pour certains pays « non performants », dont Haïti.

Dans ce contexte, le dialogue politique est très délicat et il est relativement difficile d'anticiper et d'orienter la stratégie globale de la CE en Haïti à court et moyen terme.

Par contre, la Délégation a accru son implication et son influence dans les diverses instances de consultation et coordination entre Bailleurs de Fonds, en particulier avec les Institutions Financières Internationales, le PNUD, la coopération canadienne et avec l'USAID. Désormais, les discussions entre bailleurs, portent sur des éléments plus stratégiques et se concentrent sur des thématiques sectorielles, plutôt que sur des actions ponctuelles. Dans ce contexte, la Délégation insiste de façon régulière pour que les travaux préparatoires à un iPRSP s'enclenchent dès que possible, pour anticiper sur le possible futur réengagement des principaux bailleurs en Haïti.

ANNEXE
La situation du SIDA en Haïti

La situation est toujours préoccupante pour le SDIDA en Haïti : des enquêtes montrent que la maladie continue à se propager non seulement en milieu urbain, mais qu'elle est aussi de plus en plus présente en milieu rural. Avec un nombre probable de séropositifs estimé en 2002 à 300.000. Le taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans est de 3,8% en milieu urbain et de 3,4 à 6,1% en milieu rural. Ces données cachent une disparité assez grande entre département. La transmission hétérosexuelle est le principal mode de transmission du VIH. Le taux de transmission verticale, c'est à dire de la mère à l'enfant atteint 30% en Haïti. Les coûts directs liés à la prise en charge des alourdissent considérablement le budget familial et national. Les coûts indirects liés à la perte de production économique associée à la morbidité et à la mortalité sont très élevés à l'échelle nationale. Haïti réunit toutes les conditions pour une augmentation de la séro-prévalence, déjà la plus élevée des Amériques (6+%). Fin décembre 2002, un accord avec le Fonds global d'un montant de 66,9 Millions USD devrait permettre de réduire l'impact de la maladie sur la population. 13 ONGs (Organisations Non Gouvernementales), la Croix-Rouge haïtienne et les églises protestantes, seront les principaux participants à ce programme, qui sera coiffé par la commission nationale de lutte contre le SIDA. La gestion de ce fonds sera assurée par la Fondation Sogebank et la représentation du PNUD en Haïti (Programme des Nations Unies pour le Développement). Haïti s'inscrit au nombre des premiers pays à bénéficier de l'appui financier du Fonds Global dans la lutte contre le SIDA.

Annexe

Cadre d'intervention et aperçu des mesures politiques prises et à prendre par le Gouvernement Haïtien pour l'exécution du 8^{ème} FED, réparties par secteur

DOMAINE DE CONCENTRATION No. 1: AGRICULTURE

Objectifs poursuivis	Mesures à prendre	Date	Réalisation	Date de Réalisation effective ou prévue
Rendre plus efficace les autorités responsables pour l'Agriculture	- Réaliser la réforme administrative du MARNDR	12/98	Oui	09/98
	- Poursuivre la mise en place des structures déconcentrées et accomplir cet effort pour atteindre l'objectif de couverture du territoire national en 3 ans	12/97	Oui	06/2000
	- Appuyer le fonctionnement de la Commission Intersectorielle de Sécurité et Aide alimentaire (CISAA)	12/98	Partiellement	(1)
	- Instaurer une gestion déconcentrée des crédits de fonctionnement à partir de l'année fiscale 1997/98	09/97	Oui	09/97
	- Améliorer le processus de préparation, de programmation, d'exécution et de suivi budgétaire.	12/97	Non	

Trouver un cadre global d'actions permettant le développement du secteur agricole	- Etablir un document de politique sectorielle en tenant compte particulièrement des aspects suivants:	12/97	Non	(5)
	- Renforcement de la sécurité alimentaire	12/98	Non	(2)
	- Fixation de la T.C.A. à 10% pour le riz	03/97	Oui	06/97
	- Fixation du droit de douane à 5% pour le sucre	03/97	Non	(3) 2004
	- Limitation des exonérations et des franchises douanières sur les produits agricoles	03/97	Non	(3) 2004
	- Adoption d'une réglementation sur l'utilisation de l'eau pour l'irrigation	12/98	Non	(5)
	- Respect des conditionnalités acceptées dans les décisions existantes et futures portant sur l'appui de la CE pour la sécurité alimentaire	12/98	Très partiellement	(4)
Améliorer la sécurisation foncière	Renforcement de l'INARA en lui octroyant des moyens budgétaires plus importants à partir du budget 1997/98.	09/97	Oui	09/97
	Adoption d'un document de politique foncière	12/97	Non	
	Progrès substantiels dans la mise en œuvre de mesures de la réforme agro-foncière	12/98	Oui	12/98
Assurer une approche participative	Impliquer les populations de base dans la conception et la mise en œuvre des actions	En cours	Oui	
Protéger l'environnement	Tenir compte de l'impact sur l'environnement de toutes les actions à mettre en place dans l'optique de développement durable	En cours	Oui	

(1) Budget de fonctionnement insatisfaisant.

- (2) L'existence de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) n'a jamais été ratifiée et le plan national de sécurité alimentaire n'a jamais été entériné par le Conseil Interministériel de la Sécurité Alimentaire (CISA)
- (3) Cette mesure fait partie du projet de loi tarifaire déposé par le Gouvernement mais non approuvé par le Parlement suite à la crise politique. L'adhésion d'Haïti au Caricom a conduit à l'adoption de cette condition à mettre en œuvre dans un délai de cinq années.
- (4) Les principales conditionnalités, liées aux deux lettres officielles (LO 1996 et LO 1997) de l'aide directe Sécurité Alimentaire prévoyant un appui budgétaire au Ministère de l'Agriculture, concernaient la politique de sécurité alimentaire (voir (1) et (2)), la politique foncière (entamée mais non poursuivie) et la politique tarifaire (voir (3)).

DOMAINE DE CONCENTRATION N°.2: INFRASTRUCTURES					
Objectifs poursuivis	Indicateurs	Mesures à prendre	Date	Réalisation	Réalisation prévisible
Améliorer les infrastructures	Adopter la loi de réforme administrative du MTPTC	Réaliser la réforme	12/1998	non	2003
	Plan annuel d'entretien routier	Mettre en place un plan d'entretien routier Assurer le financement de l'entretien routier	12/1997	non	2003
	Stratégie de l'entretien routier	Définir la stratégie	12/1997	non	2003
	Réalisation de l'entretien routier	Améliorer le processus de préparation, de programmation, d'exécution et de suivi budgétaire	12/1997	non	2004
	Programmation des travaux d'entretien	Mettre en place une programmation	09/1997	non	2003
	Plan Directeur de Transport approuvé	Plan à faire approuver	12/1997	non	2003
	Pourcentage de contrats attribués au secteur privé	Recensement à faire (appel à manifestation d'intérêt)	Non indiqué	non	2004
	Schémas d'aménagement du territoire	Tenir compte des schémas d'aménagement du territoire	Non indiqué	non	2005
Protéger environnement		Tenir compte de l'impact sur l'environnement de toutes les actions à mettre en place dans l'optique de développement durable.	Non indiqué	oui	2003

La réalisation des mesures à prendre ne pourra pas se faire avant la stabilisation politique du pays.

Action recommandée :

Dès que cette stabilisation est effective, un appui institutionnel est indispensable pour valoriser le personnel. Tous les bailleurs de fonds présents seront sollicités pour cet appui institutionnel.

DOMAINE DE CONCENTRATION No. 3: GOUVERNANCE

Objectifs poursuivis	Mesures à prendre	Date	Réalisation	Date de Réalisation effective ou prévue
Modernisation du Système Judiciaire	Adopter la loi cadre portant sur la réforme de l'organisation judiciaire	3/97	Oui	03/97
	Instituer une Commission Nationale de Réforme de la Justice	4/97	Non	(1)
	Assurer l'implication de tous les secteurs sociaux dans cette réforme	4/97	Partielle	(1)
	Etablir un document de stratégie à moyen terme définissant le plan d'action pour la réforme, notamment en ce qui concerne l'Ecole de Magistrature, le Système de Défense légale et gratuite, la révision des Codes et l'organisation de l'administration de la justice et du système pénal	03/98	Oui	07/98 et 2001
	Réaliser la réforme administrative en ce qui concerne le Ministère de la Justice	12/98	(2)	04/98
	Initier au cours de l'année fiscale 1997/98 la décentralisation administrative	9/97	Non	(3)
Modernisation de l'Administration	Mettre en œuvre la loi permettant le départ anticipé à la retraite	12/97	Oui (3)	04/98
Renforcer l'Etat en s'appuyant sur la société civile et en rapprochant le citoyen à l'Etat	Instituer une Commission « Gouvernance » qui regroupera les programmes des différents bailleurs concernant les programmes de développement local intégrant communautés de base, ONG et collectivités territoriales	12/97	Non	(4)
	Adoption d'une loi sur les collectivités territoriales	12/97	Non	(4) (5)
	Etablissement d'un document de politique de décentralisation	06/97	Oui	02/2002
	Création d'un fonds de développement local	09/98	Oui	1998

- (1) Une Commission préparatoire à la réforme de la Justice, a travaillé entre 1997 et 1999 avec un soutien financier de l'Union européenne. Ses recommandations n'ont pas été mises en œuvre. Un « Plan d'actions dans le cadre de la réforme judiciaire » a été élaboré par le Ministère de la Justice en 2001. Le Ministre de la Justice a démissionné en septembre 2002 parce qu'il n'a pas pu mettre en œuvre le plan en question.

- (2) Seulement la partie de la réforme concernant la loi sur le départ volontaire et anticipé à la retraite a été mis en œuvre.

- (3) La mesure a cependant eu un effet plutôt négatif : la masse salariale a augmenté de 28% entre 1997-2000 et la qualité des contingents restants a diminué étant donné que les meilleurs fonctionnaires sont souvent partis.

- (4) L'exécutif a mandaté, en 2000, la « Commission Nationale à l'a Réforme administrative » (CNRA) pour élaborer une politique de décentralisation. Un premier document, portant sur la « Définition des orientations pour la politique de décentralisation » a été soumis au Gouvernement en janvier 2002.

- (5) La loi a été votée au Sénat en 1996 mais n'est pas encore entrée en vigueur.

Cadre d'interventions Secteur Education

	2002	Cible 2003	Cible 2004	Cible 2005	Cible 2006	Source d'information
Objetifs Sectoriels Nationaux						
Universalisation de l'éducation de base						
Amélioration de la Qualité de l'education						
Amélioration de l'efficacité externe de l'education						
Renforcement de la gouvernance du système						
Objectif de l'intervention						
Améliorer la qualité de l'enseignement						
Indicateur						
Taux net de scolarisation (National)	66,30%	66,30%	68,50%	71,00%	73,80%	Statistiques Dir Planification du MENJS
Ecart en taux brut et net de scolarisation (national)	57,00%	57,00%	55,00%	53,00%	50,00%	Statistiques Dir Planification du MENJS
Ecart en taux brut et net de scolarisation (4 départements ciblés)	57,00%	57,00%	50,00%	43,00%	35,00%	Rapports de Monitoring des CA
Rédoublements 2 premiers cycles (national)	15,40%	15,40%	15,00%	14,30%	13,86%	Statistiques Dir Planification du MENJS
Rédoublements 2 premiers cycles (4 départements ciblés)	16,50%	16,50%	15,90%	15,00%	14,00%	Rapports de Monitoring des CA
Taux de réussite des examens de 6ème année (national)	60,40%	60,40%	62,00%	64,30%	66,40%	Statistiques Dir Planification du MENJS

Hypotheses:

Poursuite du PNEF
notamment l'expansion de l'offre scolaire;
Budget + ressources humaines du MENJS
sont suffisant pour absorber et viabiliser les
resultats du programme

Indicateurs pour le secteur développement rural

Les chiffres existants sont dispersés (Ministère des Finances, Douane, Institut des Statistiques, ...) et ne sont pas disponibles actuellement d'une manière harmonisée.

En l'absence d'un document de politique sectorielle Développement Rural il s'avère impossible à l'heure actuelle d'avancer des chiffres de prévision pour les années à venir.

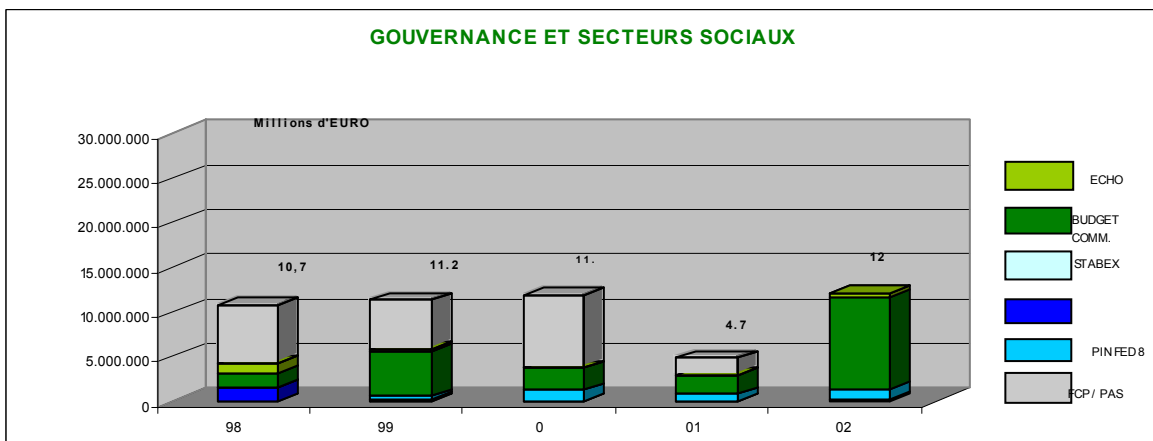
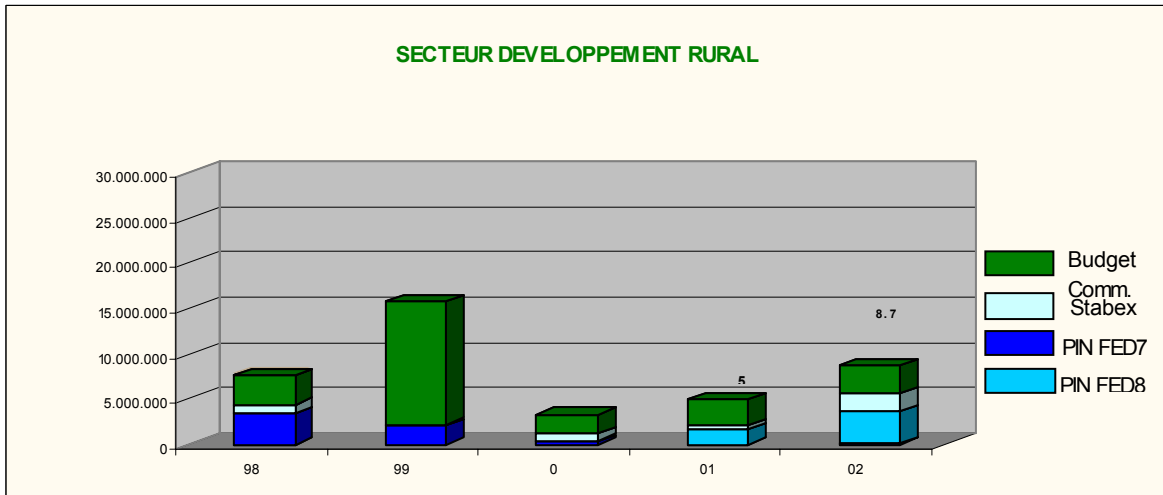
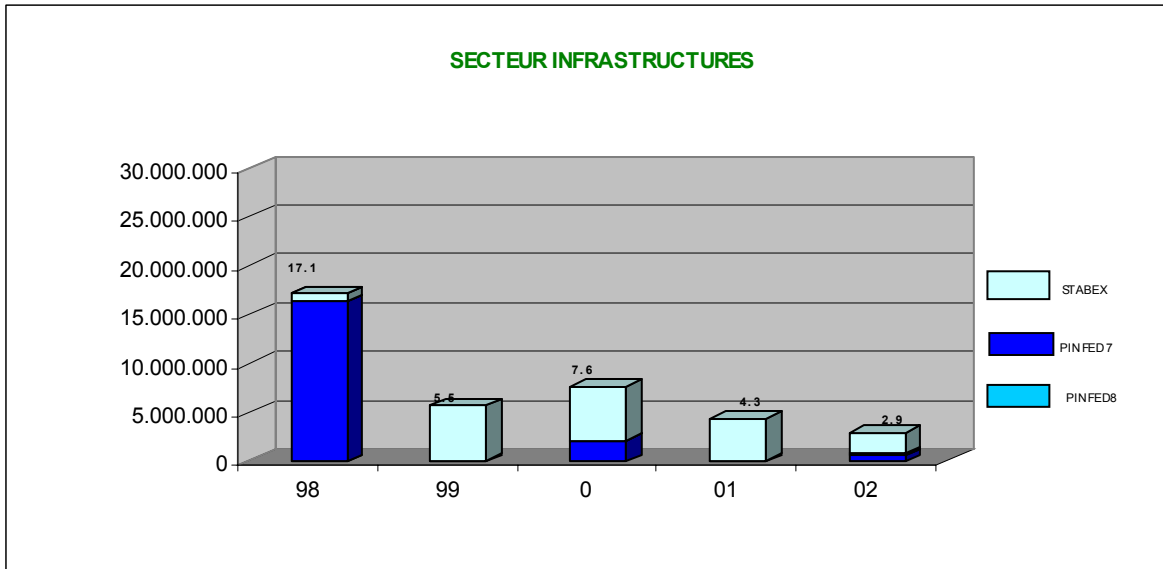
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Indicateurs pour mesurer la réduction de la pauvreté- Déclaration du Millenium

	Derniers chiffres disponibles	Prévisions 2003	Prévisions 2004	Prévisions 2005	Prévisions 2006
Proportion de la population sous le seuil monétaire de pauvreté	65 % (2000)	65 %	65 %	65 %	65 %
Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale (en % des enfants de – de 5 ans)	28 % (1995-2000)	28 %	28 %	28 %	28 %
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (année 2000)	12,5 % (2000)	12,5 %	12,5 %	12,5 %	12,5 %
Taux net de scolarisation dans le primaire	66,3 % (2000)	66,3%	68,5 %	71 %	73,8%
Taux brut de scolarisation combiné (du primaire ou supérieur)	Pop. Masc. : 53 % Pop. Fém. : 51 % (1999)	Pop. Masc. : 53 % Pop. Fém. : 51 %	Pop. Masc. : 53 % Pop. Fém. : 51 %	Pop. Masc. : 53 % Pop. Fém. : 51 %	Pop. Masc. : 53 % Pop. Fém. : 51 %
Naissances assistées par un personnel médical compétent	24 % (1995-2000)	24 %	24 %	24 %	24 %
Enfants d'un an vacciné contre la rougeole	54 % (1999)	54 %	54 %	54 %	54 %
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	3,8% en milieu urbain (2000) 3,4 à 6,1% en milieu rural (2001)	3,8% en milieu urbain 3,4 à 6,1% en milieu rural	3,8% en milieu urbain 3,4 à 6,1% en milieu rural	3,8% en milieu urbain 3,4 à 6,1% en milieu rural	3,8% en milieu urbain 3,4 à 6,1% en milieu rural
Pourcentage de la population ayant accès à des points d'eau aménagés	46 % (2000)	46 % (2000)	46 % (2000)	46 % (2000)	46 % (2000)

Les prévisions sont fournies par la Délégation en l'absence de tout Document de Stratégie Pays. Le dernier Bilan Commun de Pays date de fin 2000, soit quelques mois après le début de la crise politique. Les chiffres fournis anticipent une sortie de crise et donc un maintien en l'état des services de base (privés ou publics).

HAITI - PAIEMENTS ANNUELS PAR SECTEUR ET PAR INSTRUMENT DE 1998 A 2002



ANNEXE - CALENDRIER PREVISIONNEL DES ENGAGEMENTS

Désignation	PIR	PIN 7ème FED	PIN 8ème FED		PIN 9ème FED	CE	Montant des engagements Primaires															
			70%	30%			1999		2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006	
			%	%			1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
PIN	Reliquat	Reliquat	103,60	44,40																		
A) Secteur Agriculture																						
1.- Programme Développement Rural			23,00				23,00															
2.- Programme Environnement Transfrontalier	4,00						4,00															
3.- Projet de Crédit Rural/PROCREBI	1,00						1,00															
4.- Projet de Contrôle de la Fièvre Porcine/UTG	0,95										0,95											
B) Secteur infrastructures																						
1.- Programme de Réhabilitation			15,00											15,00								
2.- Microréalisations			7,50										7,50									
3.- Cartographies sat./aér.			7,25								0,75		6,50									
4.- Imagerie Satellitaire			0,36				0,36															
5.- Phase I.- Projet Régional *																						
Route du Cap à Dajabon	20,00												20,00									
Route du Cap à Dajabon		25,00											25,00									
6.- Phase II.: Complément RN3																						
Etudes		0,75								0,75												
Travaux					60,00													60,00				
7.- Phase III: Projet presqu'île Sud																						
Etudes / Route Jérémie les Cayes					0,20								0,20									
Route Jérémie les Cayes					55,00													55,00				
8.- Désenclavement Grand'Anse																						
Etudes					0,50								0,50									
Travaux					30,00													30,00				
C) Gouvernance																						
1.- Secteur Education																						
Prog. Appui Amélior. Qual. Education			28,00							28,00												
Education			4,20				4,20															
2.- Appui Institutionnel																						
Recensement Phase I			0,75								0,75											
Recensement Phase II			1,20									1,20										
3.- Appui au Secteur Privé			7,99											7,99								
4.- Appui Processus Démocratisation																						
Appui Mission OEA			0,75								0,75											
5.- Actions culturelles Bicentennaires			0,75											0,75								
5.- Appui Préparation iPRSP			0,20										0,20									
D) Autres secteurs ⁽¹⁾																						
1.- Ajustement Structurel (PIN)			3,40				3,40															
2.- Etudes / actions pilotes			1,16				0,37	0,27	0,10		0,21		0,06	0,15								
3.- Héritage Culturel Cap-Haïtien *		2,00													2,00							
4.- Appui à l'intégration régionale			0,20				0,14								0,06							
5.- Appui Institutionnel			0,69				0,48	0,05	0,08				0,08									
TOTAL	25,95	27,75	102,40	0,00	145,70	0,00	31,59	5,32	0,19	0,36	0,21	28,75	1,84	1,65	8,90	78,00	0,00	145,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES INSTRUMENTS																						
STABEX 98			0,28					0,28														
STABEX 99			2,46					2,46														
Capitaux à risques (BEI)			10,00					10,00														
Lignes budgétaires B7-6000					4,30									4,30								
Sécurité alimentaire					44,23			6,70	2,00	2,73	2,00	0,50		9,20	5,50	5,20		5,20	5,20			
Coopération décentralisée					0,50								0,50									
Démocratie/Droits Hommes					2,45							0,77	0,68			1,00						
Ajustement Structurel (FAS)			11,70				11,70															

CDE Interventions in Haiti, 1998 to 2002

Year	Sector	File Number	Company	Type of Assistance	CDE Contribution
1998	Composantes en béton	HAI/5003/EB	ATLAS HOMETEL	Technical Assistance	36.925
	Usine d'extraction d'huile de ricin	HAI/9801/FH	CEDAF SA	Feasibility Study	5.400
	Production d'œufs pour l'alimentation	HAI/9701/FM	MADI HAITI SA	Feasibility Study	6.975
	Réhabilitation usine transf. Viande	HAI/9804/FM	AMCO FOOD PROCESORS INC	Technical Assistance	39.600
	Production de mangues	HAI/9703/FR	STE HAITIENNE AGRO-IND. SA	Project Substantiation	17.400
				Total CDE contribution, 1998	105.300
1999	Composantes en béton	HAI/5003/EB	ATLAS CONSTRUCTION	Technical Assistance	38.000
	Wood Sector Survey	HAI/9903/WF	Furniture & Wood products	Sectorial Study in ACP countries	17.950
				Total CDE contribution, 1999	55.950
2000	Sector Study on non-metallic minerals	HAI/0001/EC		Sectorial Study in ACP countries	12.300
	Modern Bakery	HAI/9904/FC	CLAUDANA SA	Technical Assistance	11.700
				Total CDE contribution, 2000	24.000
2001	Réhabilitation sucrière de la région des cayes	HAI/5001/FO	MULTIPLE ENTERPRISES SA	Full Feasibility Study	17.050
				Total CDE contribution, 2001	17.050
2002	Composantes en béton	HAI/5003/EB	ATLAS CONSTRUCTION	Technical Assistance	33.500
	Processing Other Minerals for paint	HAI/0101/EO	SOGA	Technical Assistance	18.400
		HAI/0104/EB	HAITI TEC	Training	28.000
				Total CDE contribution, 2002	79.900
				Grand total	258.200

Annexe

PROJETS B.E.I. POUR HAÏTI Metropolitan Water Supply

Description :

- Remise en état et agrandissement du réseau d'adduction d'eau de Pétion-Ville

Montant :

- 10,000,000 EUR

Date de signature :

- 19/03/99

Localisation :

- Haïti - Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique +PTOM

Secteur :

- Eau, assainissement

Eligibilité :

- Environnement naturel et urbain

Type de produit :

- CAPITAUX A RISQUES

Origine des fonds :

- FED

Metropolitan Water Supply

Description :

- Remise en état et agrandissement du réseau d'adduction d'eau de Pétion-Ville

Montant :

- 6,000,000 EUR

Date de signature :

- 19/03/99

Localisation :

- Haïti - Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique +PTOM

Secteur :

- Eau, assainissement

Eligibilité :

- Environnement naturel et urbain

Type de produit :

- CAPITAUX A RISQUES

Origine des fonds :

- FED

PROGRAMME REGIONAL
TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTS PROJETS
AU 31 DECEMBRE 2002

BENEFICIAIRES	INTITULE DU PROJET	DATE SIGNATURE DU CONTRAT	DATE DE FIN CONTRAT	DATE DE PAIEMENT	DESCRIPTION	MONTANT ENGAGE		MONTANT DES DECAISEMENTS EN HAÏTI A DATE		MONTANT A PAYER	POURCENTAGE DES PAIEMENTS ENGAGEMENTS	MONTANT A DEGAGER
						EURO	HTG	EURO	HTG			
PROGRAMME CARAIBEEN POUR L'AGRICULTURE ET LA PECHE DU CARIFORUM - 7.ACP.RPR.365												
UTG/PCFPC/MARNDR	Contrôle de la fièvre porcine classique en Haïti	29.05.2002	28.05.2003	28.06.2002	Paiement de la dotation initiale	640.454,53	14.762.541,00	233.994,02	5.905.016,40	406.460,51	37%	0,00
Sous-total						640.454,53	14.762.541,00	233.994,02	5.905.016,40	406.460,51	37%	0,00
PROGRAMME CARAIBEEN POUR L'AGRICULTURE ET LA PECHE - 7.ACP.RPR.385												
ENGAGEMENT N° 15: FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)												
FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)	Crédit Rural Bi-national pour la zone frontalière entre Haïti et la République Dominicaine	20.12.1999	20.06.2003	21.02.2000	Paiement du montant de la Composante III	1.000.000,00	18.169.600,00	300.000,00	5.450.880,00	700.000,00	30,00%	0,00
				22.05.2000	Décaissement d'une partie de la Composante II			1.096,67	19.311,10	698.903,33	0,11%	0,00
				10.04.2001	Remboursement du montant de la Composante III			-252.203,77	-5.450.880,00	951.107,10	-25,22%	0,00
				10.05.2001	Paiement relatif aux dépenses effectuées dans le cadre de la Composante II			2.176,77	45.174,38	948.930,33	0,22%	0,00
				12.08.2002	Paiement relatif aux dépenses effectuées dans le cadre de la Composante II			1.771,65	49.421,33	947.158,68	0,18%	0,00
				12.08.2002	Paiement relatif aux dépenses effectuées dans le cadre de la Composante II			1.346,99	37.575,05	945.811,69	0,13%	0,00
				12.08.2002	Paiement relatif aux dépenses effectuées dans le cadre de la Composante II			2.608,34	72.761,40	943.203,35	0,26%	0,00
				12.08.2002	Paiement relatif aux dépenses effectuées dans le cadre de la Composante II			2.270,20	63.328,51	940.933,15	0,23%	0,00
				29.10.2002	Avance accordée à FDI / Composante II			3.334,62	115.570,00	937.598,53	0,33%	0,00
Sous-total N° 1						1.000.000,00	18.169.600,00	62.401,47	403.141,77	937.598,53	6,24%	0,00
1. COSODEV												
COSODEV	Programme de petits prêts	26.02.2000		22.05.2000	Décaissement d'une partie de la Composante I			39.412,68	694.009,00	898.185,85	3,94%	0,00
				14.08.2000	Décaissement d'une partie de la Composante I			51.456,17	1.000.000,00	846.729,68	5,15%	0,00
				10.05.2001	Décaissement d'une partie de la Composante I			96.372,07	2.000.000,00	750.357,61	9,64%	0,00
				03.10.2001	Décaissement d'une partie de la Composante I			147.799,24	3.260.000,00	602.558,37	14,78%	0,00
				26.03.2002	Décaissement d'une partie de la Composante I			91.032,08	2.050.591,00	511.526,29	9,10%	0,00
				12.12.2002	Paiement relatif à 30% sur contrat COSODEV CAPITAL CONSULT - Composante II			4.502,44	164.365,00	347.141,29	0,45%	0,00
Sous-total N° 2								430.574,68	9.168.985,00	347.141,29	42,61%	0,00
2. FHAFF												
FHAFF	Programme de petits prêts	26.02.2000		03.07.2000	Décaissement d'une partie de la Composante I			37.889,50	694.009,00	309.251,79	3,79%	0,00
				13.09.2000	Décaissement d'une partie de la Composante I			34.258,00	694.009,00	274.993,79	3,43%	0,00
				14.12.2000	Décaissement d'une partie de la Composante I			79.814,81	1.687.487,70	195.178,98	7,98%	0,00
				10.05.2001	Décaissement d'une partie de la Composante I			133.766,17	2.776.036,00	61.412,81	13,38%	0,00
				22.10.2001	Décaissement d'une partie de la Composante I			145.298,53	3.257.362,30	-83.885,72	14,53%	0,00
				08.10.2002	Paiement relatif aux dépenses effectuées dans le cadre de la Composante II			1.545,55	45.000,00	-85.431,27	0,15%	0,00
Sous-total N° 3								432.572,56	9.153.924,00	-85.431,27	43,26%	0,00
Total de l'engagement N° 15: Fonds de Développement Industriel (FDI)								925.548,71	18.726.050,77	-85.431,27		

PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME - 7.ACP.RPR.443/444												
1. VOLET CARIMOS/SPAN												
ENGAGEMENT N° 13: CARIMOS/SPAN												
CARIMOS/SPAN	Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine du Centre Historique du Cap-Haïtien				Avance de démarrage - DP 1998	120.000,00	2.099.354,60	53.897,26	1.048.166,90	66.102,74	44,91%	
			29.12.98		Premier réapprovisionnement de l'avance			24.335,27	473.260,09	41.767,48	20,28%	
			07.04.99		2ème réapprovisionnement de l'avance			19.071,75	344.207,02	22.695,72	15,89%	
			13.07.99		3ème réapprovisionnement de l'avance			4.639,63	80.782,85	18.056,10	3,87%	
					Remboursement du solde de l'avance non utilisée						19,62%	23.536,78
Sous-total N° 1						120.000,00	2.099.354,60	101.943,90	1.946.416,86	18.056,10	65,34%	23.536,78
ENGAGEMENT N° 25: CARIMOS/SPAN												
CARIMOS/SPAN	Devis-Programme N° 2			16.08.99	Avance de démarrage - DP 1999	880.000,00	1.231.658,33	67.737,92	1.231.658,33	0,00	7,70%	
Sous-total N° 2						880.000,00	1.231.658,33	67.737,92	1.231.658,33		92,30%	812.262,08
ENGAGEMENT N° 35: CARIMOS/SPAN												
CARIMOS/SPAN	Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine du Centre Historique du Cap-Haïtien	11.09.2000	31.12.2002	08.11.2000	Avance de démarrage - DP 2000	800.000,00	15.849.137,00	317.279,42	6.339.654,80	482.720,58	39,66%	0,00
				25.09.2002	Premier réapprovisionnement de l'avance			149.252,27	4.218.537,40	333.468,31	18,66%	0,00
				07.11.2002	Deuxième réapprovisionnement de l'avance			102.389,08	3.548.551,98	231.079,23	12,80%	0,00
				19.12.2002	Troisième réapprovisionnement de l'avance			44.782,63	1.644.784,66	186.296,60		
Sous-total N° 3						800.000,00	15.849.137,00	613.703,40	15.751.628,84	186.296,60	76,71%	0,00
2. VOLET UNIVERSITE QUISQUEYA												
ENGAGEMENT N° ...: UNIVERSITE QUISQUEYA												
UNIVERSITE QUISQUEYA	Devis-Programme 1998			20.11.98	Equipements et autres matériaux				1.069.554,68			0,00
				28.01.99	Bourses				277.550,00			0,00
				28.01.99	Aménagement d'un laboratoire de cuisine				425.948,75			0,00
				21.10.99	Equipements et matériels			16.569,08	297.970,53			0,00
				21.10.99	Bourses d'études			40.019,20	719.666,40			0,00
				19.06.2000	Prolongation du programme de formation des formateurs			8.915,59	165.000,00			0,00
Sous-total N° 4								65.503,87	2.955.710,36	0,00	0,00%	0,00
ENGAGEMENT N° 34: UNIVERSITE QUISQUEYA												
UNIVERSITE QUISQUEYA	"Formation continue en Hotellerie, Tourisme et Restauration"	24.05.2000	31.12.2000	19.06.2000	30% du montant du devis-programme	40.000,00	728.000,00	11.937,27	218.400,00	28.062,73	29,84%	0,00
				04.12.2000	Premier réapprovisionnement de l'avance			9.475,70	196.910,25	18.587,03	23,69%	0,00
Sous-total N° 5						40.000,00	728.000,00	21.412,97	415.310,25	18.587,03	53,53%	0,00
ENGAGEMENT N° 39: UNIVERSITE QUISQUEYA												
UNIVERSITE QUISQUEYA	"Restructuration de l'Ecole Hôtelière"	02.10.2000	31.12.2001	09.10.2000	23% du montant du devis-programme	114.000,00	2.348.000,00	28.102,46	540.500,00	85.897,54	24,65%	0,00
				02.02.2001	Premier réapprovisionnement de l'avance			23.498,20	504.040,10	62.399,34	20,61%	0,00
				07.06.2001	Deuxième réapprovisionnement			19.729,56	380.752,30	42.669,78	17,31%	0,00
				17.09.2001	Troisième réapprovisionnement			21.983,83	490.339,24	20.685,95	19,28%	0,00
				03.09.2002	Remboursement du solde de l'avance non utilisée			-4.242,14	-119.003,10		-3,72%	24.928,09
Sous-total N° 6						114.000,00	2.348.000,00	89.871,91	752.088,44		78,13%	24.928,09
ENGAGEMENT N° 52: UNIVERSITE QUISQUEYA												
UNIVERSITE QUISQUEYA	"Restructuration de l'Ecole Hôtelière" - DP2	02.09.2002	30.11.2002	19.09.2002	Paiement de la dotation initiale	50.182,51	1.407.750,00	17.508,97	492.712,50	32.673,54	34,89%	0,00
				20.11.2002	Premier réapprovisionnement de l'avance			11.439,31	414.984,80	21.234,23	22,80%	0,00
Sous-total N° 7						50.182,51	1.407.750,00	28.948,28	907.697,30	21.234,23	67,69%	0,00
PROGRAMME ENVIRONNEMENT TRANSFRONTALIER (PET) - 8.ACP.RCA.015												
ENGAGEMENT N° 1: Direction du PET/MARNDR												
Direction du PET/MARNDR	Devis-Programme de Lancement	01.08.2000	31.12.2000	29.09.2000	Paiement du montant total du DP conformément au contrat	51.300,00	947.781,00	42.665,81	947.781,00	0,00	83,17%	2.284,43
Sous-total N° 1						51.300,00	947.781,00	42.665,81	947.781,00	0,00	83,17%	2.284,43
ENGAGEMENT N° 2: Direction du PET/MARNDR												
Direction du PET/MARNDR	Devis-Programme 2001	03.01.2001	30.04.2002	15.02.2001	Paiement de la dotation initiale	379.000,00	8.180.000,00	94.618,98	2.045.000,00	284.381,02	24,97%	
				27.11.2001	Premier réapprovisionnement partiel			22.010,26	514.214,67	262.370,76	5,81%	
				26.03.2002	Deuxième réapprovisionnement partiel			39.514,29	905.663,62	222.856,47	10,43%	
Sous-total N° 2						379.000,00	8.180.000,00	156.143,53	3.464.878,29	222.856,47	41,20%	0,00
ENGAGEMENT N° 3: COMPHAITI												
COMPHAITI	Achats des équipements informatiques	20.02.2002	20.07.2002	30.09.2002	Paiement de 90% du montant du marché	19.100,00	458.507,75	17.186,87	412.656,81	1.913,13	89,98%	0,00
Sous-total N° 3						19.100,00	458.507,75	17.186,87	412.656,81	1.913,13	89,98%	0,00
ENGAGEMENT N° 4: HINOTO S.A.												
HINOTO S.A.	Acquisition de véhicules	04.02.2002	25.04.2002	13.03.2002	Paiement de 60% du montant du marché	90.800,00	2.187.180,00	54.480,00	1.312.308,00	36.320,00	60,00%	
				19.06.2002	Paiement de 40% du montant du marché			36.320,00	874.872,00	0,00	40,00%	
				10.09.2002	Remboursement de la différence entre le montant versé et le coût réel des véhicules acquis			-1.451,75	-40.725,40		1,80%	1.451,75
Sous-total N° 4						90.800,00	2.187.180,00	89.348,25	2.146.454,60	0,00	98,40%	1.451,75
ENGAGEMENT N° 5: Direction du PET/MARNDR												
Direction du PET/MARNDR	Devis-Programme 2002	16.05.2002	15.05.2003	02.07.2002	Paiement de la dotation initiale	1.061.000,00	26.616.040,00	249.703,91	6.654.010,00	811.296,09	23,53%	
Sous-total N° 5						1.061.000,00	26.616.040,00	618.917,69	15.237.111,11	811.296,09	23,53%	2.903,50
TOTAL						5.245.837,05	94.985.549,68	3.072.127,14	70.800.359,36	1.601.268,89		867.368,63